

Partie 3

RENTES, PENSIONS, ALLOCATIONS

AVANT PROPOS.....	38
-------------------	----

SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	38
------------------------	----

RENTES D'AT-MP

Synthèse.....	41
Pays de résidence qui appliquent les règlements européens de coordination.....	43
Pays de résidence liés à la France par des accords bilatéraux.....	45
Pays de résidence non liés à la France par des accords bilatéraux.....	47

PENSIONS D'INVALIDITÉ

Synthèse.....	49
Pays de résidence qui appliquent les règlements européens de coordination.....	51
Pays de résidence liés à la France par des accords bilatéraux.....	53
Pays de résidence non liés à la France par des accords bilatéraux.....	55

PENSIONS DE VIEILLESSE

Synthèse.....	57
Pays de résidence qui appliquent les règlements européens de coordination.....	59
Pays de résidence liés à la France par des accords bilatéraux.....	61
Pays de résidence non liés à la France par des accords bilatéraux.....	63

ALLOCATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Synthèse.....	65
Pays de résidence qui appliquent les règlements européens de coordination.....	67
Pays de résidence liés à la France par des accords bilatéraux.....	69
Pays de résidence non liés à la France par des accords bilatéraux.....	71

CAPITAUX DÉCÈS.....	73
---------------------	----



Avant-propos

Les rentes, pensions et allocations détaillées dans ce chapitre correspondent aux montants réellement versés au cours de l'année 2020 (nets de cotisations et de C.S.G., et nets d'impôts, sauf les rentes d'AT-MP et les capitaux décès qui en sont exonérés) par les organismes français de sécurité sociale, et non les montants uniquement dus au titre de 2020.

En ce qui concerne les effectifs, il s'agit du nombre de bénéficiaires différents ayant un droit ouvert au 31/12 de l'année considérée (titulaires d'une rente d'AT-MP, d'une pension d'invalidité ou d'une allocation de retraite complémentaire) ou ayant perçu une prestation au cours de celle-ci (capital décès ou allocation de veuvage). Cependant, s'agissant plus particulièrement des pensions de vieillesse, le « nombre » s'entend comme étant celui des droits en cours de validité au 31/12. En effet, l'assuré retraité qui a cotisé à plusieurs régimes de retraite au cours de son parcours professionnel bénéficie du versement d'une pension par chacun de ces régimes (il est appelé polypensionné).

Ces rentes, pensions et allocations dues par la France à des bénéficiaires résidant à l'étranger sont versées directement aux intéressés par les institutions françaises débitrices, à l'exception du Gabon et du Mali.

En effet, pour le Gabon, s'agissant des rentes d'accidents du travail, des pensions d'invalidité et des pensions de vieillesse, et pour le Mali, uniquement en matière de pensions de vieillesse, les paiements sont effectués aux bénéficiaires par l'intermédiaire de l'organisme de liaison du pays de résidence.

En outre, quel que soit son pays de résidence hors de France, le titulaire d'une prestation peut demander que cette dernière soit versée sur un compte bancaire en France ou à l'étranger.

Les statistiques qui suivent sont présentées en 5 sous-parties : les rentes d'AT-MP, les pensions d'invalidité, les pensions de vieillesse, les allocations de retraite complémentaires et les capitaux décès. Et chaque sous-partie est déclinée selon 3 types de pays de résidence : ceux qui appliquent les règlements européens de coordination, ceux qui sont liés à la France par un accord bilatéral de sécurité sociale et ceux sans accord avec la France.

Enfin, les nombres et montants 2020 des allocations de veuvage sont intégrés à la synthèse générale. Cependant, ces données, qui sont collectées principalement auprès du régime général, ne font pas l'objet cette année d'une sous-partie du fait de leur caractère non exhaustif.

LES RENTES, PENSIONS ET ALLOCATIONS VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Récapitulatif 2020 et historique sur 10 ans

Zones de résidence	Montant (€)				%
	Pensions de vieillesse ¹	Allocations de retraite complémentaire ²	Autres prestations ⁴	Total	
Règlements européens ¹	2 292 444 909	1 056 359 788	102 521 003	3 451 325 700	52%
Accords bilatéraux ²	2 103 910 891	852 564 718	71 308 117	3 027 783 725	45%
Pays sans accord ³	107 800 151	95 704 388	3 686 040	207 190 579	3%
TOTAL 2020	4 504 155 951	2 004 628 894	177 515 160	6 686 300 005	100%
TOTAL 2019	4 604 248 681	2 027 711 183	185 696 612	6 817 656 476	
% d'évolution	-2,2%	-1,1%	-4,4%	-1,9%	

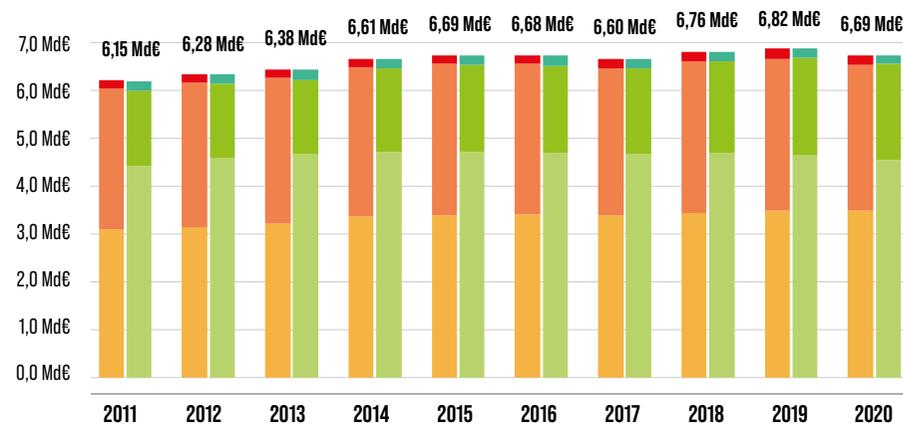
¹ Pays de l'UE-EEE-Suisse qui appliquent les règlements européens de coordination.

² Pays ou territoires d'outre-mer qui ont signé un accord bilatéral de sécurité sociale avec la France.

³ Pays sans accord de sécurité sociale avec la France.

⁴ Rentes d'AT-MP, pensions d'invalidité, allocations de veuvage et capitaux décès.

+9% de rentes, pensions et allocations (montant) sur la décennie



■ Règlements européens¹
■ Accords bilatéraux²
■ Pays sans accord³
■ Pensions de vieillesse
 ■ Allocations de retraite complémentaire
 ■ Autres prestations⁴



Ce qu'il faut retenir de l'année 2020

En 2020, les régimes français de sécurité sociale ont versé à leurs assurés qui résident à l'étranger 6,69 milliards d'euros de rentes, pensions et allocations. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente une baisse de -1,9%.

Sur les 204 pays ou territoires d'outre-mer destinataires d'au moins un versement de rente, pension ou allocation en 2020, 125 sont en situation de recul par rapport au montant total reçu l'année précédente.

Le flux financier algérien impacte le plus fortement à la baisse les chiffres des régimes français, soit -92,8 millions d'euros versés, et dans une moindre mesure, ceux vers l'Espagne, l'Italie et le Maroc, soit en cumulé pour ces 3 pays : -46,1 millions d'euros versés.

Un groupe de 7 pays (ou territoires d'outre-mer) de résidence réduit marginalement cette tendance baissière (Portugal, Israël, Nouvelle-Calédonie, Monaco, Polynésie française, Sénégal et Luxembourg), soit en cumulé pour ces 7 entités : +31,7 millions d'euros.

Les trois premiers pays de résidence (dans l'ordre d'importance, Algérie, Espagne et Portugal) reçoivent à eux-seuls 56% du montant total versé et les trois pays suivants (Maroc, Belgique et Italie) 17%.

Le poste "retraite" (pension de vieillesse + allocation de retraite complémentaire) représente plus de 97% des transferts financiers des régimes français, celui sur les rentes d'AT-MP un peu plus de 2% et les autres prestations (pension d'invalidité, capital décès et allocation de veuvage) moins de 1%.

Pour information, depuis 2017, les données collectées en matière de veuvage auprès de la Cnav sont très partielles : 24 millions d'euros en 2016 contre seulement 460 000 euros en 2020.

L'historique relatif aux montants des rentes, pensions et allocations est difficile à appréhender dans son évolution du fait notamment de 2 ruptures de séries : tout d'abord, en 2014, avec une homogénéisation des systèmes de collecte d'information à l'Agirc-Arrco qui a permis d'améliorer la complétude de l'indicateur sur les montants versés puis, en 2018, avec une refonte du système d'information décisionnel à l'Agirc-Arrco qui a permis un saut qualitatif. Autrement dit, la hausse de +9% des montants versés, sur 10 ans, est en partie liée aux évolutions qualitatives des outils de récupération des données en matière d'allocations de retraite complémentaire.

Hors ces facteurs exogènes de croissance, on constate qu'un basculement de tendance est en cours depuis quelques années, du fait essentiellement de la baisse des prestations qui sont versées aux assurés qui résident dans des pays ayant connu des migrations historiques vers la France, à savoir l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Espagne et l'Italie (le Portugal faisant encore exception). La comparaison des données des deux derniers exercices, qui n'est pas biaisée par les ruptures statistiques citées ci-dessus, montre ainsi que ces 5 pays ont reçu en moyenne en 2020 -4% de prestations par rapport à 2019, soit en valeur -142 millions d'euros.

La moins grande ouverture des frontières à l'immigration du travail, hors Union européenne, peut expliquer cette tendance à la baisse.

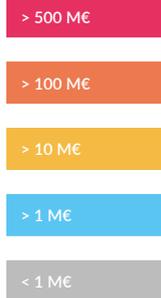
Enfin, sur la décennie, la répartition par zone de résidence des assurés et par type de prestations du montant total exporté par la France est restée stable :

- les pays qui appliquent les règlements européens de coordination ont absorbé entre 50 et 52% de ce montant, les pays liés à la France par un accord bilatéral entre 45 et 47% et les pays sans accord 3% ;
- le poste relatif à la retraite (pension de vieillesse + allocation de retraite complémentaire) équivaut à 97% de ce montant total exporté, et ce lors de chaque exercice de la période 2011-2020.

LES RENTES, PENSIONS ET ALLOCATIONS VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Carte du monde 2020

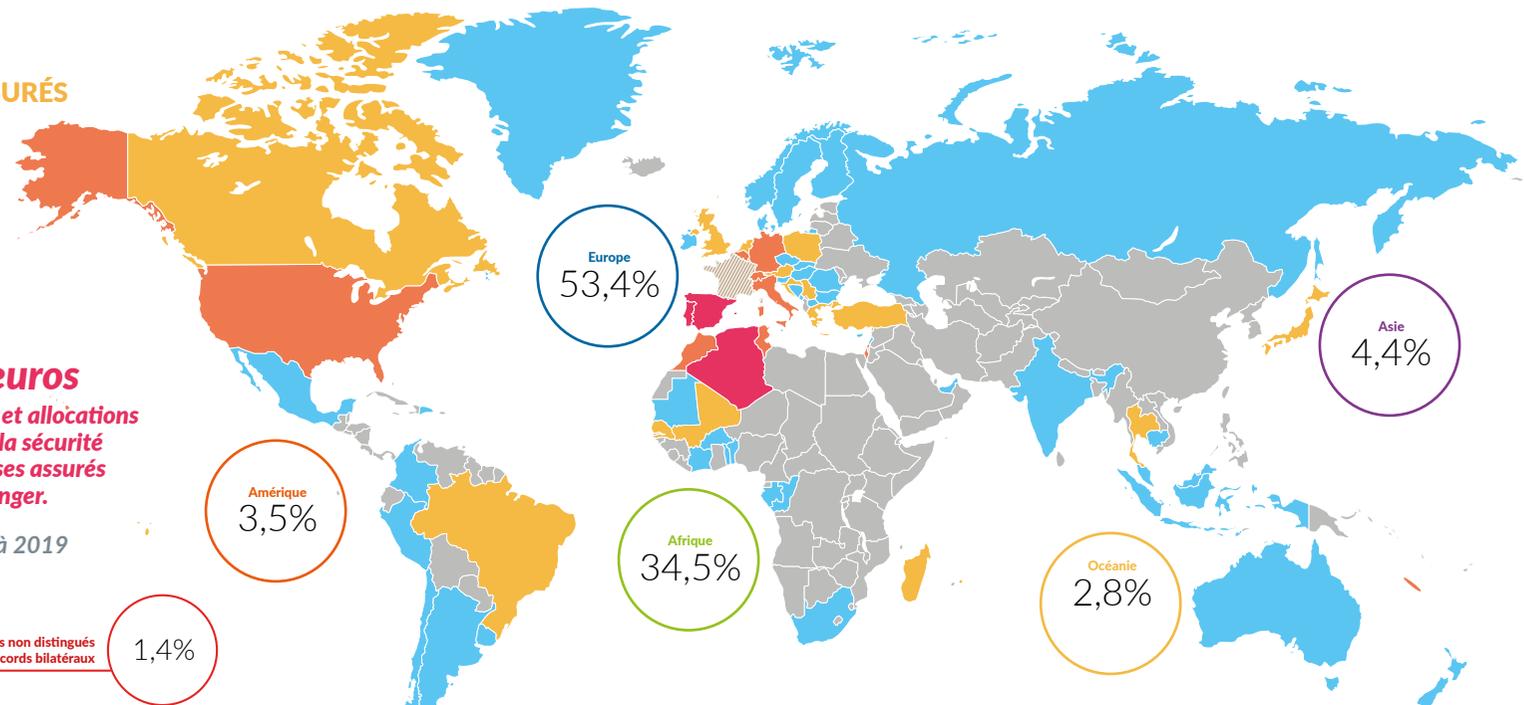
Prestations versées :



6,69 milliards d'euros de rentes, pensions et allocations ont été versées par la sécurité sociale française à ses assurés qui résident à l'étranger.

-1,9% par rapport à 2019

Pays non distingués sans accords bilatéraux

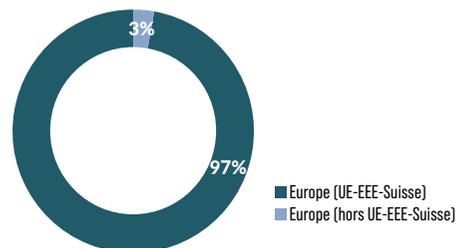


L'Europe,

1^{er} continent de résidence des assurés des régimes français, reçoit plus de **53%** des transferts financiers de la sécurité sociale française à l'étranger, soit 3,57 milliards d'euros.

97% du flux est dirigé vers les pays de l'UE-EEE-Suisse qui appliquent les règlements européens de coordination.

En entrant dans le détail par pays européens de résidence, on s'aperçoit que le Portugal et l'Espagne absorbent à eux seuls 62% de ce flux. Monaco et la Serbie sont les 2 premiers pays européens de résidence, hors zone UE-EEE-Suisse, disposant d'un accord bilatéral avec la France (8^e et 9^e rangs en Europe) et la Russie le 1^{er} pays européen de résidence sans accord bilatéral (31^e rang).

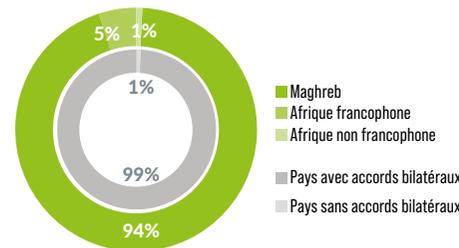


L'Afrique,

2^e continent de résidence, reçoit près de **35%** du flux financier total, soit 2,31 milliards d'euros.

99% du flux est dirigé vers les pays qui sont liés à la France par un accord bilatéral de sécurité sociale. En entrant dans le détail par pays de résidence, on constate que les 3 pays du Maghreb absorbent à eux seuls 94% de ce flux (65% pour l'Algérie, 21% pour le Maroc et 8% pour la Tunisie).

Le Sénégal, 4^e pays de résidence africain, reçoit un peu moins de 2% des transferts financiers de la France en Afrique et l'Île Maurice est le seul pays du continent sans accord bilatéral à intégrer le top 10 (7^e rang).

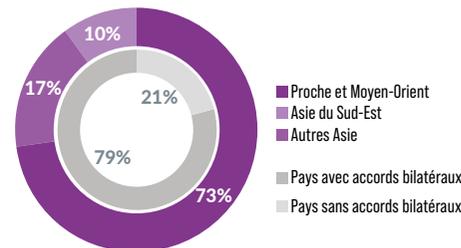


L'Asie,

3^e continent de résidence, reçoit plus de **4%** du flux financier total, soit 291 millions d'euros.

79% du flux est dirigé vers les pays qui sont liés à la France par un accord bilatéral de sécurité sociale. En entrant dans le détail par pays de résidence, on constate qu'Israël se détache particulièrement des autres pays asiatiques avec près de la moitié des transferts financiers versés en Asie (la Turquie, qui occupe le 2^e rang, n'en recevant que 20%).

Notons enfin que parmi les 5 premiers pays asiatiques de résidence, 2 sont non signataires d'un accord bilatéral avec la France (Thaïlande et Liban, aux 3^e et 5^e rangs).

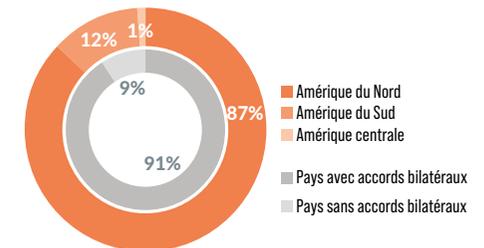


L'Amérique,

4^e continent de résidence, reçoit près de **4%** du flux financier total, soit 232 millions d'euros.

91% du flux est dirigé vers les pays qui sont liés à la France par un accord bilatéral de sécurité sociale. En entrant dans le détail par pays de résidence, on constate que les États-Unis et le Canada absorbent à eux seuls près de 80% de ce flux (43% pour les USA et 23%+12% pour le Canada/Québec).

Pour information : L'Océanie, dernier continent de résidence, reçoit près de 187 millions d'euros de prestations de la part de la sécurité sociale française dont près des 3/4 sont destinés à la Nouvelle-Calédonie, 21% à la Polynésie française et 5% à l'Australie.



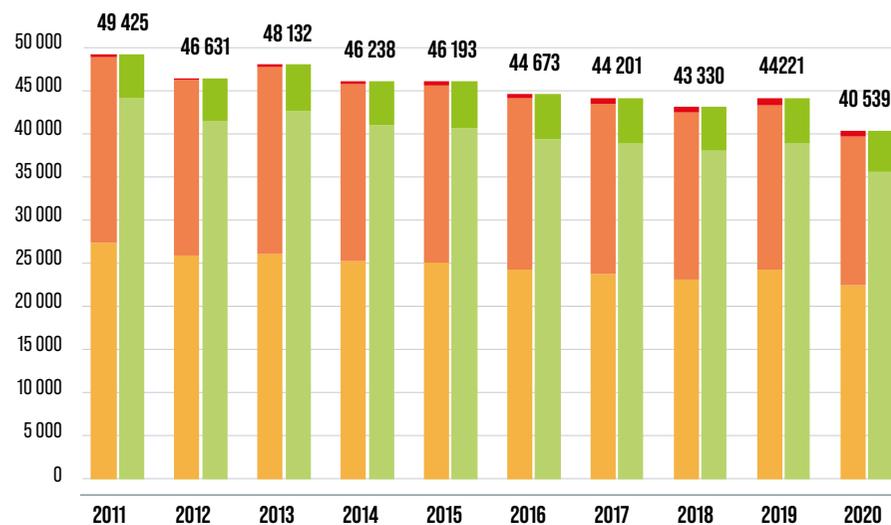
LES RENTES D'AT-MP VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Récapitulatif 2020 et historique sur 10 ans

Zones de résidence	Rentes de victimes ⁱ		Rentes de survivants ⁱ		Total	
	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
Règlements européens	20 537	54 257 265	1 998	24 796 052	22 535	79 053 317
Accords bilatéraux	14 570	35 715 470	2 783	29 118 720	17 353	64 834 190
Pays sans accord	604	1 447 775	47	715 246	651	2 163 021
TOTAL 2020	35 711	91 420 510	4 828	54 630 018	40 539	146 050 528
TOTAL 2019	39 029	95 956 510	5 192	57 453 957	44 221	153 410 467
% d'évolution	-8,5%	-4,7%	-7,0%	-4,9%	-8,3%	-4,8%

*Pour plus de précisions, voir avant-propos

-18% en nombre sur la décennie

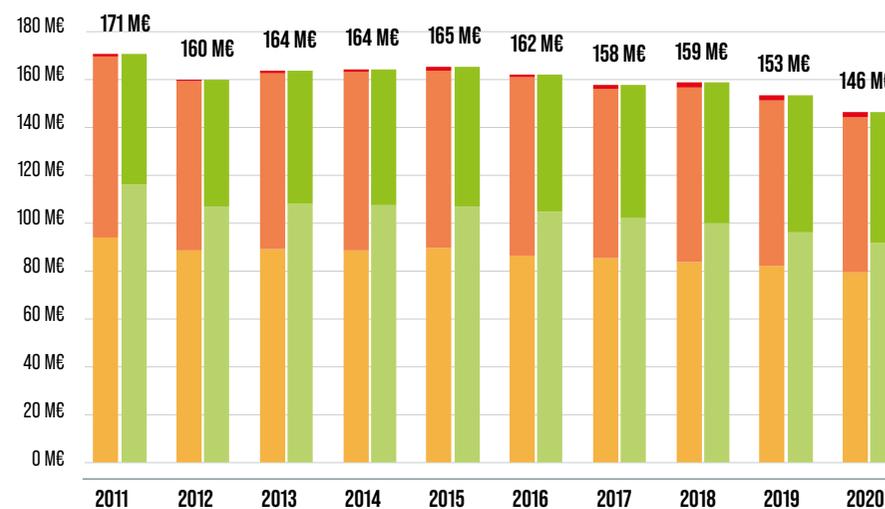


Zones de résidence : Règlements européens (orange), Accords bilatéraux (rouge), Pays sans accord (bleu).
Types de droit : Rentes de victimes (vert clair), Rentes de survivants (vert foncé).

La rente d'AT-MP (Accident du Travail - Maladie Professionnelle) est un revenu périodique attribué en réparation d'un dommage à la suite d'une incapacité permanente partielle ou totale due à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

On distingue les rentes de victimes (la personne victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle reçoit directement le montant de la rente, lequel est calculé à partir de son taux d'incapacité et du montant de son salaire antérieur) et les rentes de survivants (lorsque l'accident du travail ou la maladie professionnelle entraîne le décès de la victime, certains ayants droit peuvent prétendre à une rente).

-14% en montant sur la décennie





Ce qu'il faut retenir de l'année 2020

En 2020, la sécurité sociale française a versé à ses assurés qui résident à l'étranger 146 millions d'euros de rentes d'AT-MP. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente des baisses en volume (nombre) et en valeur (montant) de -8,3% et -4,8%.

En valeur, cette diminution de -4,8% s'inscrit dans la continuité de l'évolution observée en 2019 (-3,5%).

En volume, en revanche, la baisse de -8,3% marque une rupture de tendance par rapport à l'évolution observée en 2019 (+2,1%), laquelle est toutefois imputable à un facteur exogène qui a impacté à la hausse le nombre des rentes affichées : des transferts de dossiers "rentiers/internationaux" ont en effet eu lieu entre caisses du régime général, en cours d'année 2019, ce qui a conduit à des doubles comptages.

Les 6 principaux pays de résidence (dans l'ordre, Portugal, Algérie, Espagne, Maroc, Italie et Tunisie) contribuent en grande partie à la diminution des valeurs, soit en cumulé pour ces 6 pays : -3 196 rentes et -6,58 millions d'euros.

Enfin, notons qu'en 2020, ces 6 premiers pays de résidence, même en forte baisse, représentent encore à eux-seuls 87% des rentes exportées et 86% du montant total versé.

Au cours de la décennie, les nombres et montants des rentes d'AT-MP ont évolué à la baisse de manière quasi continue, et dans des proportions approchantes, soit un recul en volume de -18% et en valeur de -14%.

Comme précisé plus haut, ce sont le Portugal, l'Algérie, l'Espagne, le Maroc, l'Italie et la Tunisie qui expliquent cette tendance baissière, soit, pour ces derniers, un cumul sur 10 ans de : - 9 163 rentes et - 26,0 millions d'euros.

Les données de ces 6 pays, bien qu'en net recul sur 10 ans, représentent 86% du montant total versé en 2020 contre 89% en 2011.

Cette prédominance du sud de l'Europe et des pays du Maghreb s'inscrit dans l'histoire de l'immigration en France, de la période des 30 glorieuses (1945-1975) à aujourd'hui, la main d'œuvre issue de ces pays ayant occupé des emplois souvent peu qualifiés et donc susceptibles de conduire à des accidents du travail ou à des maladies professionnelles.

La moins grande ouverture de nos frontières à l'immigration du travail, hors Union européenne, peut expliquer cette tendance à la baisse.

Sur la décennie, les pays de résidence qui appliquent les règlements européens de coordination représentent entre 53 et 56% des rentes versées (en volume ou en valeur), les pays avec accords bilatéraux entre 43 et 46% et les pays sans accord entre 1 et 2%.

Enfin, notons que les droits propres (rente de victime) représentent entre 88 et 90% des données en volume mais seulement entre 63 et 68% des données en valeur.



BON À SAVOIR

Selon les séquelles de la victime d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail, un taux d'incapacité permanente sera défini (voir infra) pour l'ouverture d'un droit à des indemnités dont le montant sera donc fonction de la gravité de la maladie ou de l'accident de l'assuré. Cependant, il existe une spécificité propre aux rentes d'AT-MP : les montants versés au titre d'un droit propre sont en moyenne largement inférieurs à ceux versés au titre d'un droit dérivé (2 560 euros contre 12 300 euros en 2020).

Cette disparité tient au fait que l'ayant droit d'un salarié décédé à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle perçoit une rente équivalente à 40% du salaire annuel du défunt (voire 60% en remplissant certaines conditions), pourcentage qui peut monter jusqu'à 80% lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, alors que le titulaire d'un droit propre se voit attribuer un montant qui varie suivant le taux d'IPP (incapacité permanente partielle) :

- **entre 1% et 9% d'IPP** : versement d'un capital compris entre 419 et 4 189 euros ;
- **plus de 10% d'IPP** : versement d'une rente viagère jusqu'au décès du rentier dont le montant est calculé sur la base du salaire annuel multiplié par le taux d'incapacité. Ce taux est déterminé en le réduisant de moitié pour la partie du taux d'IPP inférieure à 50% et en l'augmentant de moitié pour la partie du taux supérieure à 50%.

Exemple : si le taux d'IPP est fixé à 75%, le taux d'incapacité retenu pour la rente sera de : $50\%/2 + 25\% \times 1,5$ soit 62,5%

Les rentes d'AT-MP versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays qui appliquent les règlements européens de coordination

Rang	Pays de résidence	Rentes de victimes ⁱ		Rentes de survivants ⁱ		TOTAL		Évolution N/N-1 (total)	
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
1	Portugal	11 429	29 853 795	1 070	12 654 419	12 499	42 508 214	↘	↘
2	Espagne	4 822	11 977 888	364	4 447 682	5 186	16 425 570	↘	↘
3	Italie	2 169	6 884 517	262	3 556 102	2 431	10 440 619	↘	↘
4	Belgique	839	2 018 933	106	1 572 062	945	3 590 995	↘	↘
5	Allemagne	377	1 069 550	58	857 083	435	1 926 633	↘	↘
6	Suisse	264	804 283	14	232 288	278	1 036 571	↗	↗
7	Pologne	102	346 475	47	428 639	149	775 114	↘	↘
8	Royaume-Uni	127	315 136	21	289 765	148	604 901	↗	↘
9	Luxembourg	101	210 101	10	163 651	111	373 752	↘	↘
10	Croatie	77	192 561	6	75 727	83	268 288	↘	↗
11	Pays-Bas	51	88 918	2	16 857	53	105 775	↘	↘
12	Roumanie	20	70 696	12	86 635	32	157 331	↗	↗
13	Grèce	25	72 952	4	74 417	29	147 369	↘	↗
14	Suède	25	69 748	2	41 863	27	111 611	→	↗
15	Hongrie	23	46 631	2	29 345	25	75 976	↘	↗
16	Autriche	20	66 922	3	46 087	23	113 009	↗	↗
17	Irlande	18	42 532	2	46 327	20	88 859	↘	↗
18	Slovénie	8	15 478	2	19 066	10	34 544	↘	↘
19	Bulgarie	7	29 942	2	14 885	9	44 827	↗	↗
20	République tchèque	6	12 744	2	24 467	8	37 211	↘	↗
21	Danemark	7	16 730	1	15 734	8	32 464	↘	↘
22	Estonie	8	23 567	0	0	8	23 567	→	↘
23	Slovaquie	1	5 558	5	83 636	6	89 194	↘	↘
24	Finlande	3	5 805	1	19 315	4	25 120	↘	↘
25	Malte	4	11 146	0	0	4	11 146	↘	↘
Autres pays de résidence		4	4 659	0	0	4	4 659	↘	↘
Total 2020		20 537	54 257 265	1 998	24 796 052	22 535	79 053 317		
Total 2019		22 262	56 342 058	2 099	25 586 382	24 361	81 928 440		
% d'évolution		-7,7%	-3,7%	-4,8%	-3,1%	-7,5%	-3,5%		

*Pour plus de précisions, voir avant-propos

ⁱ Glossaire et sources page 114 et suivantes**Ce qu'il faut retenir de l'année 2020**

En 2020, la sécurité sociale française a versé à ses assurés qui résident à l'étranger, dans un des pays qui appliquent les règlements européens de coordination, 79,05 millions d'euros de rentes d'AT-MP. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente des baisses en volume (nombre) et en valeur (montant) de -7,5% et -3,5%.

En valeur, cette diminution de -3,5% s'inscrit dans la continuité de l'évolution observée en 2019 (-2,3%).

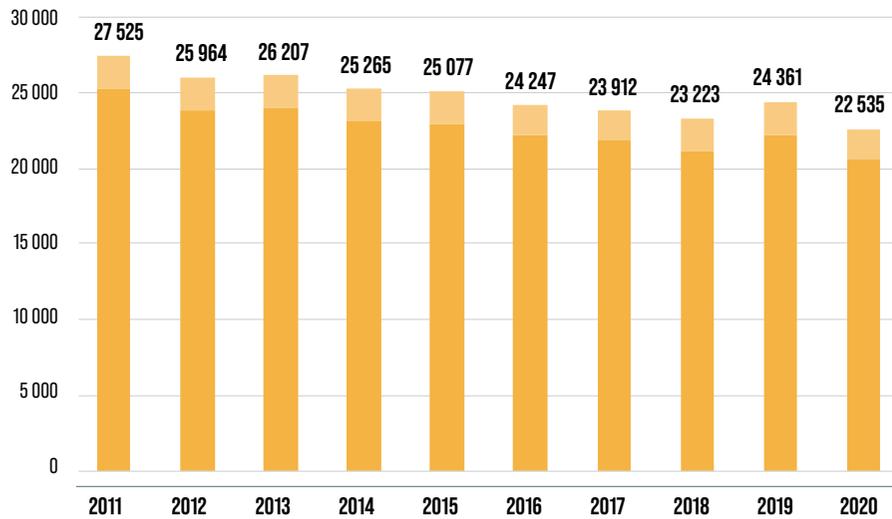
Les indicateurs d'évolution N/N-1, par pays de résidence, soulignent par ailleurs que cette évolution à la baisse est quasi généralisée à l'ensemble de ces pays. Néanmoins, c'est le Portugal, principalement, ainsi que l'Espagne, la Belgique, l'Italie et l'Allemagne, dans une moindre mesure, qui contribuent le plus à la baisse, soit en cumulé pour ces 5 pays : -1 797 rentes et -2,87 millions d'euros.

Enfin, les 3 premiers pays de résidence (Portugal, Espagne et Italie) représentent à eux seuls 89% des rentes exportées et 88% des montants versés.

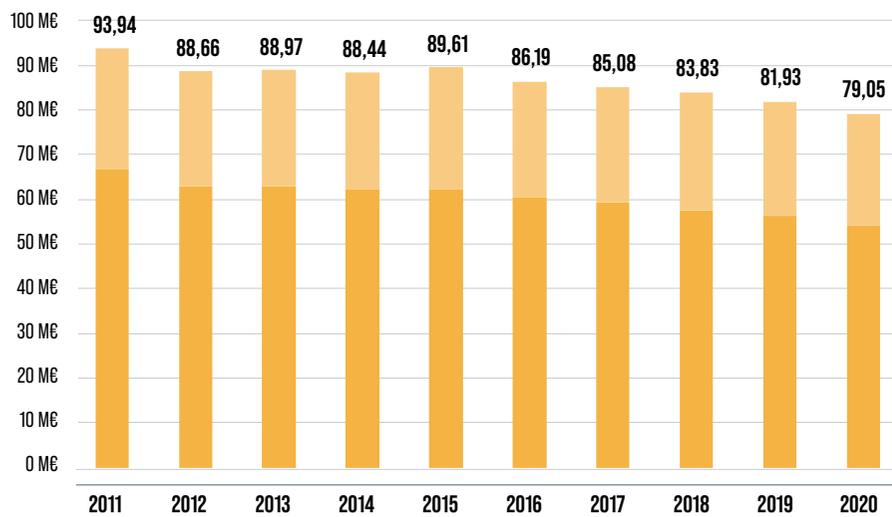
Les rentes d'AT-MP versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays qui appliquent les règlements européens de coordination / historique sur 10 ans

-18% en nombre sur la décennie



-16% en montant sur la décennie



■ Rentes de victimes
■ Rentes de survivants

Au cours de la décennie, les nombres et montants des rentes d'AT-MP ont évolué à la baisse de manière quasi continue, et dans des proportions approchantes, soit un recul en volume (nombre) de -18% et en valeur (montant) de -16%.

Cette tendance baissière s'explique essentiellement par le recul des rentes exportées vers le Portugal, l'Italie et l'Espagne, soit en cumulé sur 10 ans pour ces 3 pays : - 5 163 rentes et -15,03 millions d'euros.

Leurs données, bien qu'en net recul sur 10 ans, représentent encore 88% du montant total versé en 2020 (contre 90% en 2011).

Cette prédominance du sud de l'Europe s'inscrit dans l'histoire de l'immigration en France, de la période des 30 glorieuses (1945-1975) à aujourd'hui, la main d'œuvre issue de ces pays ayant occupé des emplois souvent peu qualifiés et donc susceptibles de conduire à des accidents du travail et à des maladies professionnelles.

Enfin, notons que les droits propres (rente de victime) représentent entre 91 et 92% des données en volume mais seulement entre 69 et 71% des données en valeur.

Pour mieux comprendre, voir "Bon à savoir" introduisant cette sous-partie.

Les rentes d'AT-MP versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays liés à la France par des accords bilatéraux

Rang	Pays de résidence	Rentes de victimes ⁱ		Rentes de survivants ⁱ		TOTAL		Évolution N/N-1 (total)	
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
1	Algérie	8 693	20 339 123	1 560	16 849 416	10 253	37 188 539	↘	↘
2	Maroc	2 531	6 873 635	687	6 994 774	3 218	13 868 410	↘	↘
3	Tunisie	1 327	3 104 357	221	2 147 094	1 548	5 251 451	↘	↘
4	Turquie	429	1 185 742	105	939 090	534	2 124 832	↘	↘
5	Serbie	347	878 663	22	254 751	369	1 133 414	↘	↘
6	Canada	302	686 009	23	264 581	325	950 589	↗	↗
7	États-Unis	218	617 704	15	226 582	233	844 286	↘	↘
8	Sénégal	110	362 376	77	607 470	187	969 846	↘	↘
9	Israël	169	427 252	9	223 547	178	650 799	↘	↘
10	Mali	133	360 121	33	275 490	166	635 611	↘	↗
11	Madagascar	51	150 064	2	5 812	53	155 876	↗	↗
12	Bosnie-Herzégovine	36	86 973	2	17 691	38	104 664	→	↘
13	Brésil	25	63 967	5	62 428	30	126 395	↘	↘
14	Mauritanie	21	47 839	8	63 610	29	111 449	↘	↘
15	Cameroun	22	28 511	0	0	22	28 511	↗	↘
16	Macédoine du Nord	13	26 897	3	30 533	16	57 430	↘	↘
17	Côte d'Ivoire	12	53 063	2	14 890	14	67 953	↘	↗
18	Andorre	13	66 455	0	0	13	66 455	↘	↗
19	Nouvelle-Calédonie	12	32 835	0	0	12	32 835	↗	↗
20	Québec	10	18 486	1	18 884	11	37 370	↘	↘
21	Bénin	10	18 094	1	10 845	11	28 939	↘	↘
22	Gabon	8	21 493	2	26 433	10	47 926	↘	↗
23	Chili	9	64 187	0	0	9	64 187	↘	↘
24	Argentine	7	29 931	1	26 966	8	56 897	↘	↗
25	Monténégro	8	18 602	0	0	8	18 602	→	↗
Autres pays de résidence		54	153 092	4	57 833	58	210 925	↘	↘
Total 2020		14 570	35 715 470	2 783	29 118 720	17 353	64 834 190		
Total 2019		16 115	38 102 058	3 035	31 133 788	19 150	69 235 846		
% d'évolution		-9,6%	-6,3%	-8,3%	-6,5%	-9,4%	-6,4%		

*Pour plus de précisions, voir avant-propos

ⁱ Glossaire et sources page 114 et suivantes**Ce qu'il faut retenir de l'année 2020**

En 2020, la sécurité sociale française a versé à ses assurés qui résident à l'étranger, dans un des pays liés à la France par un accord bilatéral de sécurité sociale, 64,83 millions d'euros de rentes d'AT-MP. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente des baisses en volume (nombre) et en valeur (montant) de -9,4% et -6,4%.

En valeur, cette diminution de -6,4% s'inscrit dans la continuité de l'évolution observée en 2019 (-4,7%).

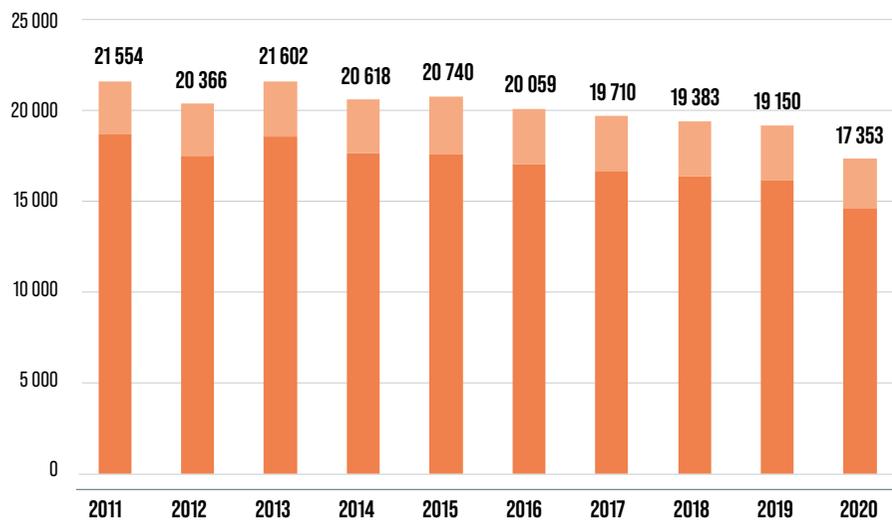
Les indicateurs d'évolution N/N-1, par pays de résidence, soulignent par ailleurs que cette évolution à la baisse est quasi généralisée à l'ensemble de ces pays. Néanmoins, c'est l'Algérie, principalement, ainsi que le Maroc, la Tunisie, la Turquie et la Serbie, dans une moindre mesure, qui contribuent le plus à la baisse, soit en cumulé pour ces 5 pays : -1 743 rentes et -4,20 millions d'euros.

Enfin, les 3 premiers pays du Maghreb ci-contre représentent à eux seuls 87% des rentes exportées et des montants versés.

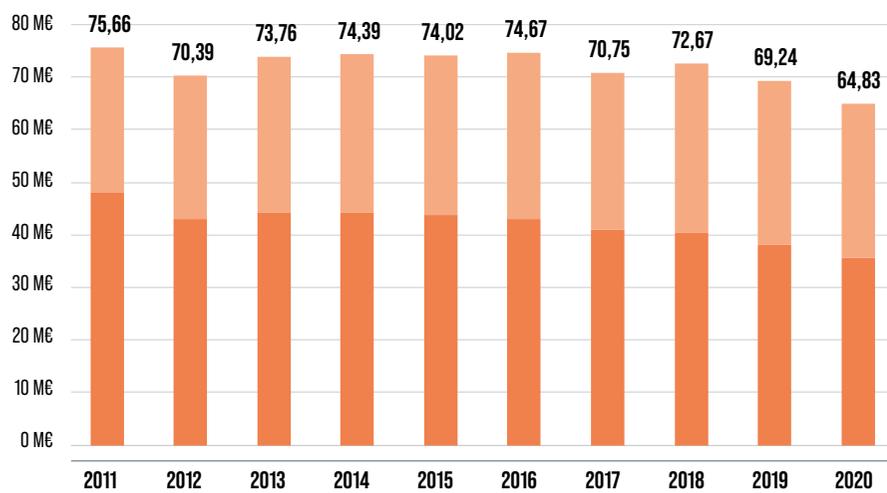
Les rentes d'AT-MP versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays liés à la France par des accords bilatéraux / historique sur 10 ans

-19% en nombre sur la décennie



-14% en montant sur la décennie



■ Rentes de victimes
■ Rentes de survivants

Au cours de la décennie, les nombres et montants des rentes d'AT-MP ont évolué à la baisse de manière quasi continue, et dans des proportions approchantes, soit un recul en volume (nombre) de -19% et en valeur (montant) de -14%.

Cette tendance baissière s'explique essentiellement par le recul des rentes exportées vers l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, soit en cumulé sur 10 ans pour ces 3 pays : - 4 000 rentes et -10,97 millions d'euros.

Les montants de ces pays, bien qu'en net recul sur 10 ans, représentent encore 87% du montant total versé en 2020 (contre 89% en 2011).

Cette prédominance des pays du Maghreb s'inscrit dans l'histoire de l'immigration en France, de la période des 30 glorieuses (1945-1975) à aujourd'hui, la main d'œuvre issue de ces pays ayant occupé des emplois souvent peu qualifiés et donc susceptibles de conduire à des accidents du travail et à des maladies professionnelles.

Enfin, notons que les droits propres (rente de victime) représentent entre 84 et 87% des données en volume mais seulement entre 55 et 64% des données en valeur.

Pour mieux comprendre, voir "Bon à savoir" introduisant cette sous-partie.

Les rentes d'AT-MP versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays non liés à la France par des accords bilatéraux

Rang	Pays de résidence	Rentes de victimes ⁱ		Rentes de survivants ⁱ		TOTAL		Évolution N/N-1 (total)	
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
1	Australie	59	130 931	4	61 588	63	192 519	↘	↗
2	Ile Maurice	54	133 542	5	73 924	59	207 466	↗	↗
3	Thaïlande	57	159 353	1	27 676	58	187 029	↘	↗
4	Vietnam	14	31 694	0	0	14	31 694	→	↗
5	Mexique	10	17 171	3	76 740	13	93 911	↘	↘
6	Liban	7	10 711	3	69 704	10	80 415	↘	↗
7	Colombie	6	12 046	4	44 876	10	56 922	↗	↗
8	République dominicaine	8	31 944	1	11 160	9	43 104	↗	↗
9	Nouvelle-Zélande	9	19 750	0	0	9	19 750	↗	↗
10	Cambodge	7	28 036	0	0	7	28 036	↘	↘
11	Afrique du Sud	7	26 640	0	0	7	26 640	↗	↗
12	Costa Rica	5	11 503	0	0	5	11 503	→	↘
13	Burkina Faso	5	6 762	0	0	5	6 762	→	↘
14	Égypte	3	3 678	1	9 302	4	12 980	→	↘
15	Vatican	4	11 704	0	0	4	11 704	↗	↗
16	Moldavie	1	1 149	2	12 096	3	13 245	↘	↘
17	Pakistan	3	6 645	0	0	3	6 645	↘	↗
18	Arménie	3	5 382	0	0	3	5 382	→	↗
19	Singapour	3	5 267	0	0	3	5 267	↘	↘
20	Paraguay	2	32 886	0	0	2	32 886	→	↗
21	Haïti	2	9 915	0	0	2	9 915	→	↗
22	Iran	2	8 278	0	0	2	8 278	→	↗
23	Venezuela	2	7 305	0	0	2	7 305	→	↗
24	Pérou	2	7 140	0	0	2	7 140	↗	↗
25	Salvador	2	7 071	0	0	2	7 071	↗	↗
Autres pays de résidence		38	75 016	2	57 613	40	132 629	↘	↘
Pays non distingués		289	646 255	21	270 567	310	916 822	↘	↘
Total 2020		604	1 447 775	47	715 246	651	2 163 021		
Total 2019		652	1 512 393	58	733 788	710	2 246 181		
% d'évolution		-7,4%	-4,3%	-19,0%	-2,5%	-8,3%	-3,7%		

*Pour plus de précisions, voir avant-propos

ⁱ Glossaire et sources page 114 et suivantes



Ce qu'il faut retenir de l'année 2020

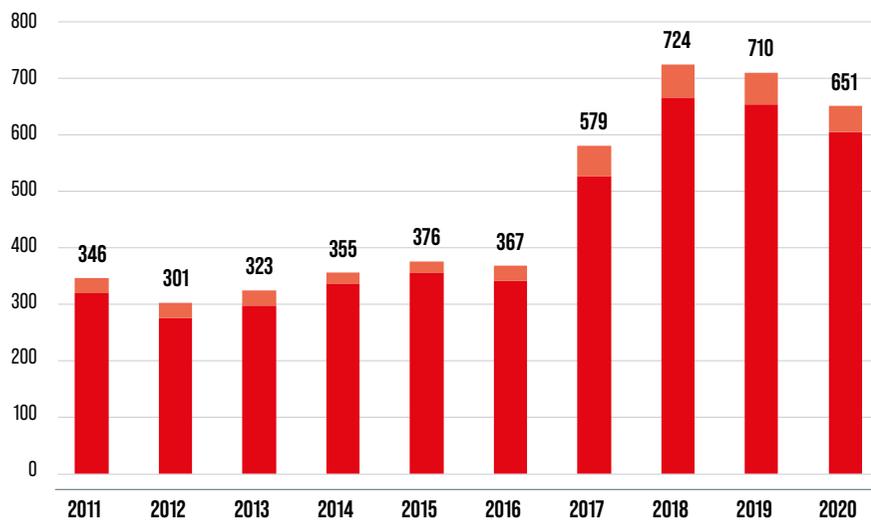
En 2020, la sécurité sociale française a versé à ses assurés qui résident à l'étranger, dans un des pays non liés à la France par un accord bilatéral de sécurité sociale, 2,16 millions d'euros de rentes d'AT-MP. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente des baisses en volume (nombre) et en valeur (montant) de -8,3% et -3,7%.

En valeur, cette diminution de -3,7% marque un ralentissement de l'évolution observée en 2019 (-7,2%).

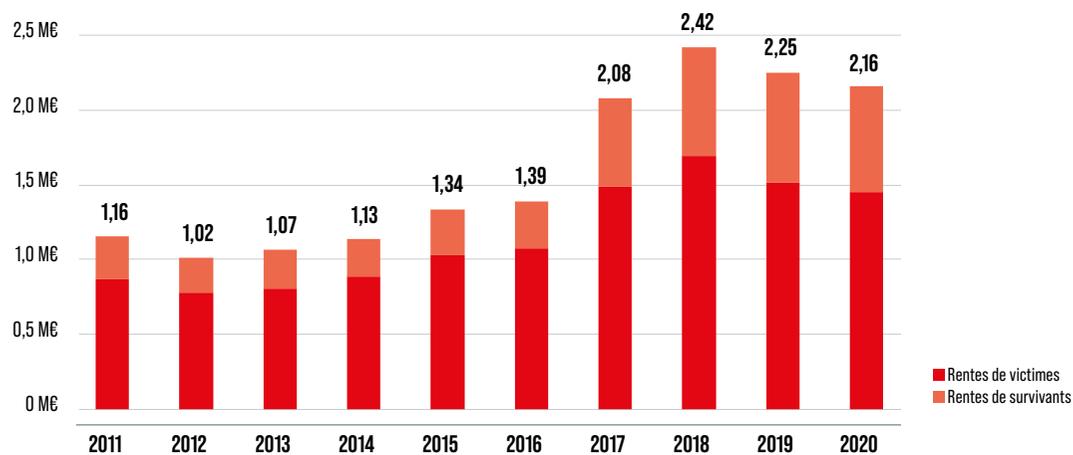
Les rentes d'AT-MP versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays non liés à la France par des accords bilatéraux / historique sur 10 ans

+88% en nombre sur la décennie



+87% en montant sur la décennie



2 ruptures de séries sont à signaler en 2017 puis 2018 : l'homogénéisation des données relatives aux rentes d'AT-MP internationales, au sein des caisses du régime général, entamée en 2017 et achevée l'année suivante, a permis un saut qualitatif dans la mise à disposition des données rattachées aux pays de résidence sans accords bilatéraux avec la France.

Par conséquent, l'évolution sur 10 ans des rentes d'AT-MP internationales, représentée par les 2 graphiques ci-contre, n'est fournie qu'à titre d'information. En revanche, la tendance observée sur les 3 dernières années (2018-2020), avec une baisse en volume (nombre) et en valeur (montant) d'environ -10%, se base sur des données améliorées puis stabilisées, ce qui en garantit donc la fiabilité.

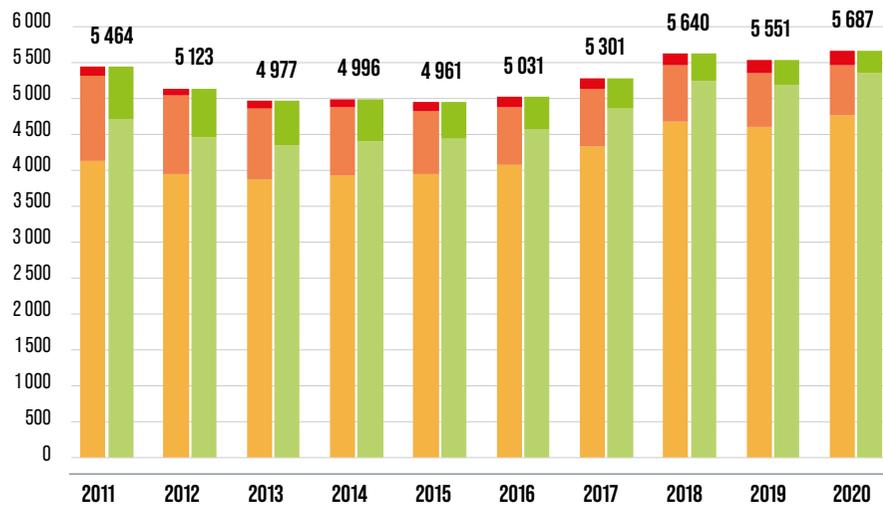
LES PENSIONS D'INVALIDITÉ VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Récapitulatif 2020 et historique sur 10 ans

Zones de résidence	Pensions d'invalidité		Pensions de survivants invalides		Total	
	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
Règlements européens	4 706	22 428 508	80	544 324	4 786	22 972 832
Accords bilatéraux	457	3 722 570	237	1 067 804	694	4 790 374
Pays sans accord	201	1 470 235	6	48 353	207	1 518 588
TOTAL 2020	5 364	27 621 312	323	1 660 482	5 687	29 281 794
TOTAL 2019	5 207	25 998 719	344	1 753 464	5 551	27 752 183
% d'évolution	3,0%	6,2%	-6,1%	-5,3%	2,5%	5,5%

*Pour plus de précisions, voir avant-propos

+4% en nombre sur la décennie



Zones de résidence

■ Règlements européens ■ Accords bilatéraux ■ Pays sans accord

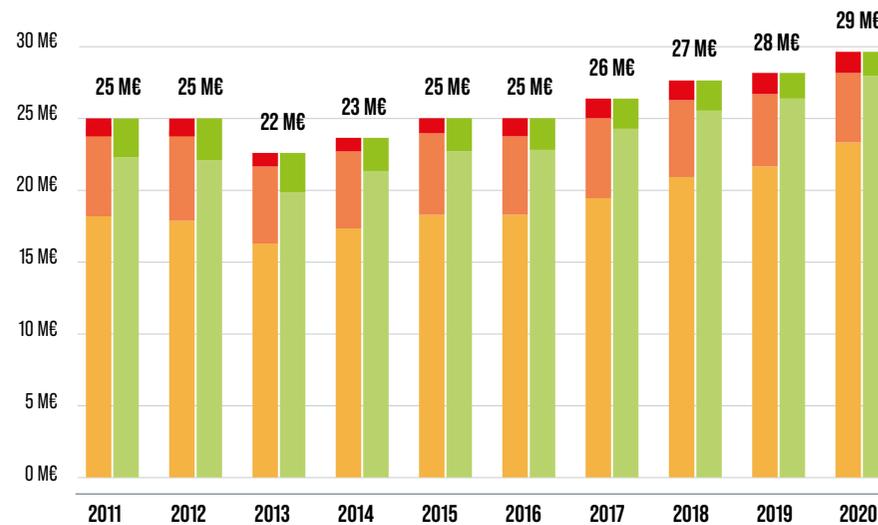
Types de droit

■ Pensions d'invalidité ■ Pensions de survivants invalides

La pension d'invalidité est un revenu de remplacement. Elle vise à compenser la diminution de salaire résultant de la perte d'au moins deux tiers de la capacité de travail ou de gains, due à la maladie ou à un accident non professionnel.

On distingue les pensions d'invalidité (pensions versées directement aux assurés invalides n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite) et les pensions de survivants invalides (après le décès du bénéficiaire d'une pension d'invalidité ou de retraite, le conjoint survivant, s'il a atteint les conditions d'âge et s'il est invalide lui-même, peut prétendre au bénéfice d'une pension).

+16% en montant sur la décennie





Ce qu'il faut retenir de l'année 2020

En 2020, la sécurité sociale française a versé à ses assurés qui résident à l'étranger 29,28 millions d'euros de pensions d'invalidité. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente des hausses en volume (nombre) et en valeur (montant) de +2,5% et +5,5%.

Ces hausses constituent un rebond par rapport aux évolutions signalées en 2019 (-1,6% en volume et +1,8% en valeur) et s'inscrivent dans la continuité de la tendance haussière observée depuis 2015 sur le volume et 2013 sur la valeur.

La Suisse, l'Allemagne et la Belgique contribuent le plus à la hausse, soit en cumulé pour ces 3 pays : +222 pensions et +1,56 million d'euros.

A l'inverse, l'Espagne, le Portugal et les 3 pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) tendent à minorer l'ampleur de cette hausse, soit en cumulé pour ces 5 pays : -143 pensions et - 360 000 euros.

Enfin, notons qu'en 2020, les 5 premiers pays de résidence (dans l'ordre, Portugal, Allemagne, Espagne, Belgique et Suisse) représentent à eux seuls 71% des pensions exportées et 66% du montant total versé.

Au cours de la décennie, les nombres et les montants des pensions d'invalidité ont connu 2 phases distinctes :

Tout d'abord, une phase de recul jusqu'en 2013 (en valeur) et 2015 (en volume) puis une phase de croissance, quasi continue, jusqu'en 2020, soit une hausse sur la décennie de +4% en volume et +16% en valeur.

Ce sont l'Espagne, la Belgique et la Suisse qui expliquent en priorité cette tendance haussière, soit, pour ces 3 pays, un cumul sur 10 ans de : + 1 047 pensions et + 4,55 millions d'euros.

Les données du Portugal, de l'Algérie et du Maroc tendent à minorer cette tendance, soit, pour ces 3 pays, un cumul sur 10 ans de : -1 125 pensions et - 3,02 millions.

Notons par ailleurs que le Portugal, bien que présentant une forte baisse (-33% en volume et -15% en valeur), reste en 2020 le 1^{er} pays de résidence à l'étranger des pensionnés des régimes français et absorbe encore 23% du volume total et 25% de la valeur totale exportés par la France (contre 35% pour ces 2 indicateurs en 2011).

Sur la décennie, les parts en volume et en valeur des pays de résidence qui appliquent les règlements européens de coordination sont en constante progression, passant respectivement de 76 à 84% (pour le volume) et de 71 à 78% (pour la valeur) du flux total des pensions internationales versées par la France. Cette évolution se fait au détriment des pays de résidence avec accords bilatéraux dont les parts en volume et en valeur passent respectivement de 22 à 12% et de 25 à 16% de ce flux total.

Enfin, sur cette même décennie, les parts en volume et en valeur des droits propres (pension d'invalidité) augmentent sans discontinuer, passant de 87 à 94% des pensions totales versées.

Les pensions d'invalidité versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays qui appliquent les règlements européens de coordination

Rang	Pays de résidence	Pensions d'invalidité ⁱ		Pensions de survivants invalides ⁱ		TOTAL		Évolution N/N-1 (total)	
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
1	Portugal	1 269	7 290 399	14	110 369	1 283	7 400 768	↘	↗
2	Espagne	869	3 757 192	14	101 309	883	3 858 500	↘	↘
3	Allemagne	743	1 765 400	6	34 365	749	1 799 765	↗	↗
4	Belgique	643	3 629 959	16	111 109	659	3 741 068	↗	↗
5	Suisse	466	2 376 866	10	56 322	476	2 433 188	↗	↗
6	Italie	181	910 987	8	48 405	189	959 392	↗	↘
7	Luxembourg	157	634 830	1	6 999	158	641 829	↘	↘
8	Pologne	85	405 414	5	44 418	90	449 832	↗	↗
9	Autriche	50	151 427	1	6 983	51	158 410	↗	↗
10	Royaume-Uni	42	3 15 000	4	15 925	46	330 925	↗	↗
11	Pays-Bas	44	257 713	0	0	44	257 713	↗	↗
12	Suède	21	80 534	0	0	21	80 534	↘	↘
13	Danemark	15	55 798	0	0	15	55 798	↗	↗
14	Irlande	13	86 135	1	8 120	14	94 255	↗	↗
15	Grèce	14	78 596	0	0	14	78 596	↗	↗
16	République tchèque	13	80 160	0	0	13	80 160	↘	↘
17	Norvège	13	49 351	0	0	13	49 351	↗	↗
18	Roumanie	12	119 893	0	0	12	119 893	↘	↘
19	Finlande	11	64 553	0	0	11	64 553	↗	↗
20	Hongrie	10	103 541	0	0	10	103 541	↗	↗
21	Slovaquie	10	38 016	0	0	10	38 016	↗	↗
22	Bulgarie	9	39 008	0	0	9	39 008	↘	↘
23	Lituanie	5	30 252	0	0	5	30 252	↗	↗
24	Malte	4	72 709	0	0	4	72 709	↘	↗
25	Slovénie	2	19 266	0	0	2	19 266	↘	↗
Autres pays de résidence		5	15 511	0	0	5	15 511	↘	↘
Total 2020		4 706	22 428 508	80	544 324	4 786	22 972 832		
Total 2019		4 528	20 757 803	80	594 143	4 608	21 351 946		
% d'évolution		3,9%	8,0%	0,0%	-8,4%	3,9%	7,6%		

*Pour plus de précisions, voir avant-propos

ⁱ Glossaire et sources page 114 et suivantes



Ce qu'il faut retenir de l'année 2020

En 2020, la sécurité sociale française a versé à ses assurés qui résident à l'étranger, dans un des pays qui appliquent les règlements européens de coordination, 22,97 millions d'euros de pensions d'invalidité. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente des hausses en volume (nombre) et en valeur (montant) de +3,9% et +7,6%.

En volume, cette évolution constitue un rebond après la baisse observée en 2019 (-2,1%) et en valeur un renforcement de la hausse observée en 2019 (+3,5%).

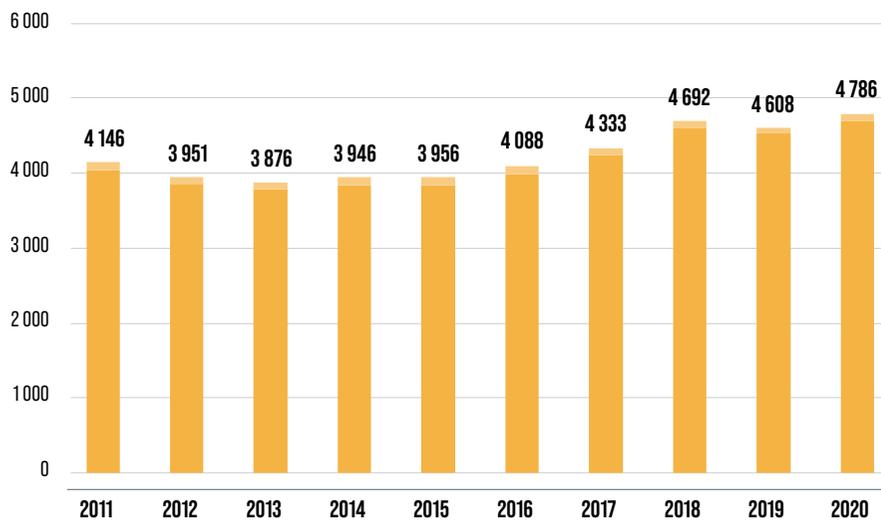
Les indicateurs d'évolution N/N-1, par pays de résidence, soulignent par ailleurs que cette évolution à la hausse concerne une large majorité de ces pays et plus particulièrement la Suisse, l'Allemagne et la Belgique, soit en cumulé pour ces 3 pays : +222 pensions et +2,87 millions d'euros. L'Espagne et le Portugal, principalement, contribuent néanmoins à réduire cette tendance haussière, soit en cumulé pour ces 2 pays : -99 pensions et -242 000 euros.

Enfin, le Portugal, 1^{er} pays de résidence, représente à lui seul 27% des pensions exportées (volume) et 32% des montants versés (valeur) par la France, et les 4 pays de résidence suivants : Espagne, Allemagne, Belgique et Suisse, 58% de ce volume total et 52% de cette valeur totale.

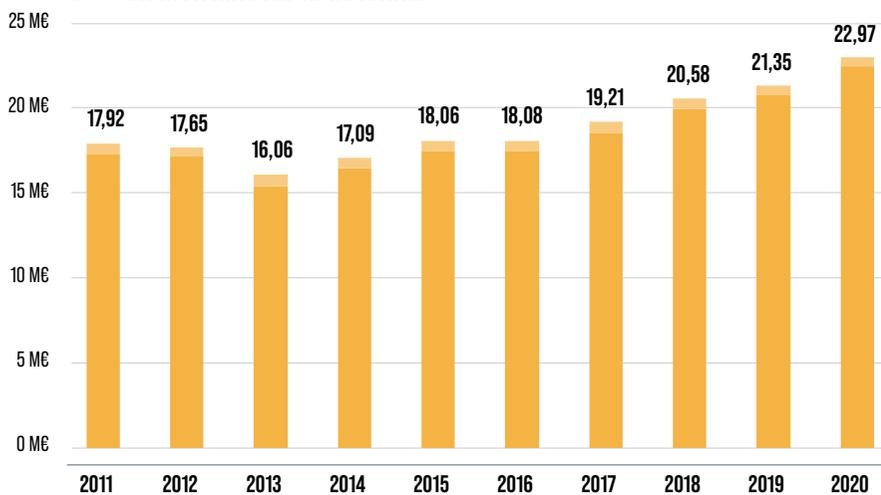
Les pensions d'invalidité versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays qui appliquent les règlements européens de coordination / historique sur 10 ans

+15% en nombre sur la décennie



+28% en montant sur la décennie



■ Pensions d'invalidité
■ Pensions de survivants invalides

Au cours de la décennie, les nombres et les montants des pensions d'invalidité ont connu un basculement de tendance : dans un 1^{er} temps, entre 2011 et 2013, une baisse en volume (nombre) et en valeur (montant) de -7% et -10%, et, dans un second temps, à partir de 2014, une hausse quasi continue de ces 2 indicateurs (+23% et +43%), soit sur 10 ans une hausse en volume de +15% et en valeur de +28%.

Cette tendance haussière s'explique essentiellement par le dynamisme des pensions exportées vers l'Espagne, la Belgique et la Suisse, soit en cumulé sur 10 ans pour ces 3 pays : +1.047 pensions et +4.55 millions d'euros.

Le Portugal minore l'ampleur de cette hausse, soit sur 10 ans : -635 pensions et -1.3 million d'euros. Notons par ailleurs que ce pays, bien qu'en fort déclin sur la décennie, reste en 2020 le 1^{er} pays de résidence des pensionnés des régimes français dans la zone UE-EEE-Suisse et absorbe encore 27% du volume total et 32% de la valeur totale exportés par la France dans cette zone (contre 46% et 49% en 2011).

Enfin, sur cette même décennie, les parts en volume et en valeur des droits dérivés (pension de survivant invalide) sont résiduelles et représentent au maximum sur une année 4% (en volume ou en valeur) du flux total des pensions exportées.

Les pensions d'invalidité versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays liés à la France par des accords bilatéraux

Rang	Pays de résidence	Pensions d'invalidité ⁱ		Pensions de survivants invalides ⁱ		TOTAL		Évolution N/N-1 (total)	
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
1	Algérie	28	348 571	132	502 712	160	851 283	↘	↗
2	Maroc	98	778 646	53	220 957	151	999 603	↘	↘
3	Canada	54	368 378	4	38 601	58	406 980	↗	↘
4	Israël	51	485 301	2	3 776	53	489 078	↘	↘
5	Turquie	41	322 850	4	12 556	45	335 406	↘	↘
6	Sénégal	25	106 621	19	151 822	44	258 443	↘	↘
7	Tunisie	35	268 204	8	38 585	43	306 790	↘	↘
8	États-Unis	24	217 993	4	25 775	28	243 769	↘	↘
9	Madagascar	22	183 969	5	39 978	27	223 946	↗	↗
10	Serbie	14	78 742	1	6 838	15	85 580	↘	↘
11	Brésil	12	100 414	0	0	12	100 414	↘	↘
12	Polynésie française	5	57 526	1	7 303	6	64 829	↘	↗
13	Philippines	5	51 071	1	8 120	6	59 191	↗	↗
14	Japon	5	57 367	0	0	5	57 367	↘	↘
15	Inde	5	41 514	0	0	5	41 514	↗	↗
16	Andorre	4	35 808	0	0	4	35 808	↗	↗
17	Côte d'Ivoire	4	26 444	0	0	4	26 444	↗	↗
18	Bosnie-Herzégovine	4	19 734	0	0	4	19 734	-	-
19	Nouvelle-Calédonie	3	44 521	0	0	3	44 521	↘	↗
20	Cameroun	3	25 829	0	0	3	25 829	↘	↘
21	Argentine	2	14 372	1	8 120	3	22 493	→	↗
22	Chili	2	18 434	1	1 578	3	20 012	↘	↘
23	Bénin	2	21 426	0	0	2	21 426	↘	↘
24	Kosovo	2	7 406	0	0	2	7 406	↗	↘
25	Monaco	2	6 338	0	0	2	6 338	→	↗
Autres pays de résidence		5	35 089	1	1 083	6	36 172	↘	↘
Total 2020		457	3 722 570	237	1 067 804	694	4 790 374		
Total 2019		494	3 861 347	258	1 116 192	752	4 977 539		
% d'évolution		-7,5%	-3,6%	-8,1%	-4,3%	-7,7%	-3,8%		

*Pour plus de précisions, voir avant-propos

ⁱ Glossaire et sources page 114 et suivantes



Ce qu'il faut retenir de l'année 2020

En 2020, la sécurité sociale française a versé à ses assurés qui résident à l'étranger, dans un des pays liés à la France par un accord bilatéral de sécurité sociale, 4,79 millions d'euros de pensions d'invalidité. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente des baisses en volume (nombre) et en valeur (montant) de -7,7% et -3,8%.

Cette évolution à la baisse s'inscrit dans la continuité de celle observée en 2019 (-7,7% et -9,4%).

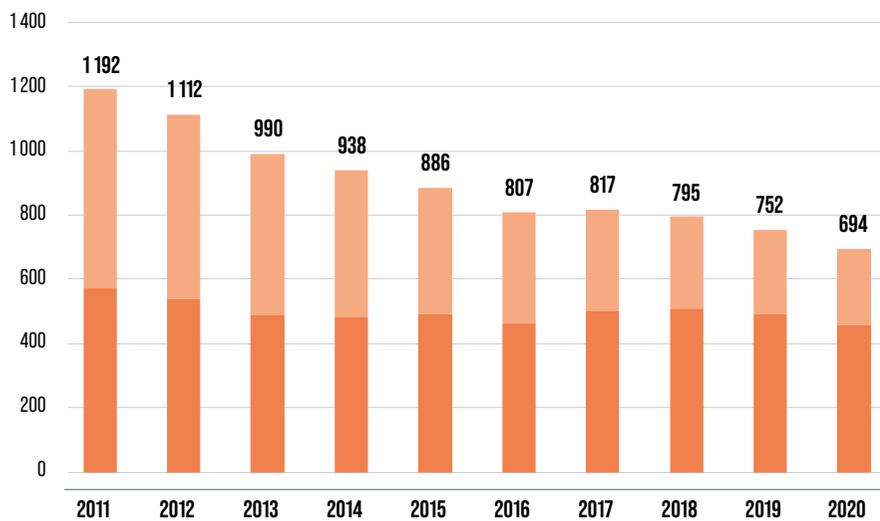
Les indicateurs d'évolution N/N-1, par pays de résidence, soulignent par ailleurs que cette tendance concerne une large majorité de ces pays et plus particulièrement le Maroc, la Tunisie et le Sénégal, soit en cumulé pour ces 3 pays : -28 pensions et -201 000 d'euros.

Enfin, l'Algérie et le Maroc, 1^{er} et 2^{ème} pays de résidence, représentent à eux seuls 44% des pensions exportées et 38% des montants versés par la France.

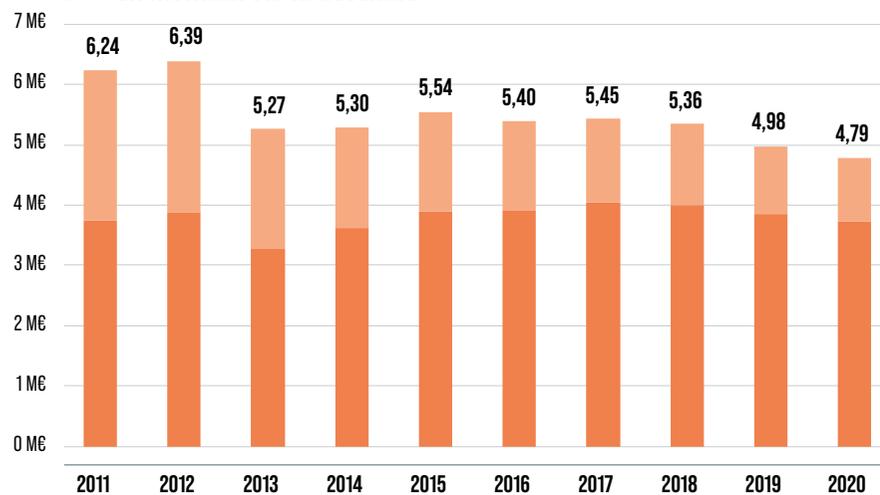
Les pensions d'invalidité versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays liés à la France par des accords bilatéraux / historique sur 10 ans

-42% en nombre sur la décennie



-23% en montant sur la décennie



■ Pensions d'invalidité
■ Pensions de survivants invalides

Au cours de la décennie, le nombre des pensions d'invalidité a connu un recul continu et soutenu, soit sur 10 ans une baisse de -42%.

En ce qui concerne les montants versés, la tendance observée est moins linéaire, avec notamment une rupture visible en 2013, soit sur 10 ans une baisse de -23%.

Cette tendance baissière s'explique essentiellement par les données de 3 pays du Maghreb (dans l'ordre d'importance : Algérie, Maroc et Tunisie), soit en cumulé sur 10 ans pour ces 3 pays : -577 rentes et -2,1 millions d'euros.

Le Canada, Israël et la Turquie minorent l'ampleur de cette baisse, soit un cumul sur 10 ans pour ces 3 pays de : +62 pensions et +582 000 euros.

Notons par ailleurs que l'Algérie et le Maroc, bien que présentant une forte baisse sur la décennie, restent en 2020 les 2 premiers pays de résidence des pensionnés des régimes français dans la zone des accords bilatéraux et absorbent encore 44% du volume total et 38% de la valeur totale exportés par la France dans cette zone (contre 67% et 57% en 2011).

Enfin, sur cette même décennie, les parts en volume et en valeur des droits dérivés (pension de survivant invalide) sont en recul continu, passant de 52% (en volume) et 40% (en valeur) du flux total des pensions exportées en 2011 à 34% et 22% en 2020. Cette proportion reste néanmoins largement supérieure à celle observée dans les pays de résidence de la zone UE-EEE-Suisse qui ne dépasse pas 4% sur les 10 dernières années.

Les pensions d'invalidité versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays non liés à la France par des accords bilatéraux

Rang	Pays de résidence	Pensions d'invalidité ⁱ		Pensions de survivants invalides ⁱ		TOTAL		Évolution N/N-1 [total]	
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
1	Thaïlande	29	341 818	0	0	29	341 818	↗	↗
2	Ile Maurice	11	102 164	0	0	11	102 164	↗	↗
3	Vietnam	7	40 112	1	10 248	8	50 360	↘	↘
4	Émirats arabes unis	6	46 733	0	0	6	46 733	↗	↗
5	Costa Rica	3	30 773	1	8 794	4	39 567	↗	↗
6	Liban	4	32 823	0	0	4	32 823	↗	↗
7	Pérou	3	37 437	0	0	3	37 437	↘	↘
8	Russie	3	18 699	0	0	3	18 699	→	↗
9	Paraguay	2	19 832	0	0	2	19 832	↗	↗
10	Cambodge	2	18 559	0	0	2	18 559	-	-
11	Laos	2	17 969	0	0	2	17 969	↘	↗
12	Chine	2	17 668	0	0	2	17 668	↘	↘
13	Albanie	2	15 027	0	0	2	15 027	↘	↘
14	Ouzbékistan	2	13 479	0	0	2	13 479	↘	↘
15	Égypte	2	13 266	0	0	2	13 266	↗	↗
16	Moldavie	2	12 454	0	0	2	12 454	→	↗
17	Tchad	2	10 400	0	0	2	10 400	↗	↗
18	TOM des Pays-Bas	2	4 542	0	0	2	4 542	-	-
19	République centrafricaine	1	20 238	0	0	1	20 238	-	-
20	Qatar	1	18 914	0	0	1	18 914	-	-
21	République dominicaine	1	16 493	0	0	1	16 493	→	↗
22	Biélorussie	1	16 108	0	0	1	16 108	-	-
23	Seychelles	0	0	1	11 561	1	11 561	→	↗
24	Mexique	0	0	1	11 250	1	11 250	→	↗
25	Zimbabwe	1	11 214	0	0	1	11 214	↘	↘
Autres pays de résidence		13	59 974	2	6 501	15	66 475	↘	↘
Pays non distingués		97	533 539	0	0	97	533 539	↗	↗
Total 2020		201	1 470 235	6	48 353	207	1 518 588		
Total 2019		185	1 379 569	6	43 129	191	1 422 698		
% d'évolution		8,6%	6,6%	0,0%	12,1%	8,4%	6,7%		

*Pour plus de précisions, voir avant-propos



Ce qu'il faut retenir de l'année 2020

En 2020, la sécurité sociale française a versé à ses assurés qui résident à l'étranger, dans un des pays non liés à la France par un accord bilatéral de sécurité sociale, 1,52 million d'euros de pensions d'invalidité. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente des hausses en volume (nombre) et en valeur (montant) de +8,4% et +6,7%.

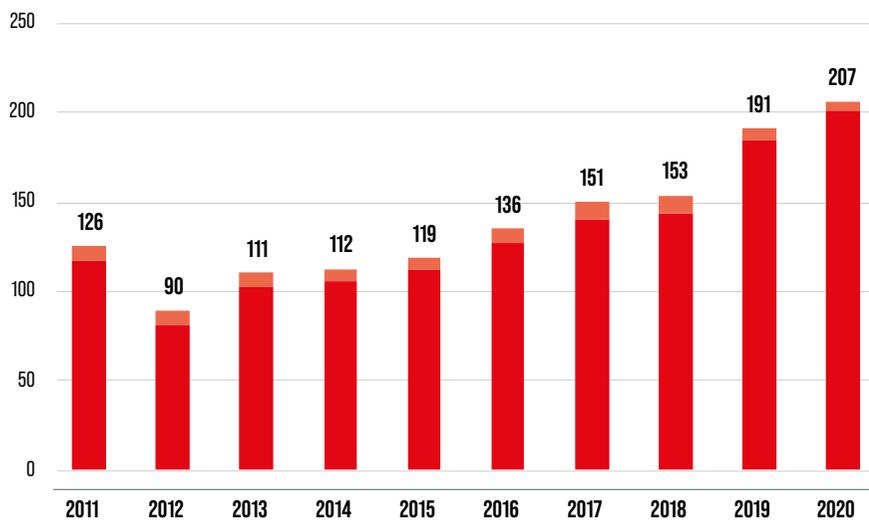
Cette évolution à la hausse s'inscrit dans la continuité de celle observée en 2019 (+24,8% et +8,2%).

Hormis les données qui n'ont pu être ventilées par pays de résidence, notons que la Thaïlande, 1^{er} pays de résidence, reçoit 26% du volume et 35% de la valeur du flux des pensions d'invalidité exportées par la France vers les pays sans accords bilatéraux.

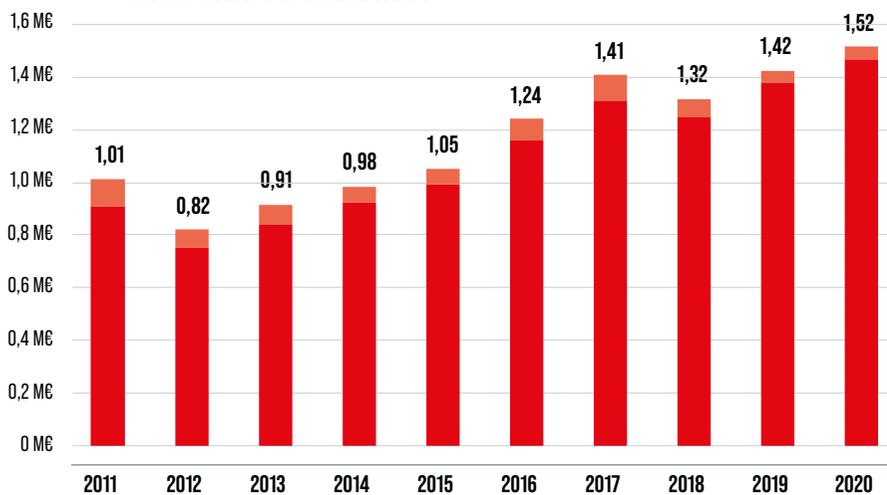
Les pensions d'invalidité versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays non liés à la France par des accords bilatéraux / historique sur 10 ans

+64% en nombre sur la décennie



+50% en montant sur la décennie



■ Pensions d'invalidité
■ Pensions de survivants invalides

Au cours de la décennie, et exception faite des 2 premières années, les nombres et les montants des pensions d'invalidité ont connu une progression quasi continue, soit sur 10 ans une hausse en volume (nombre) et en valeur (montant) de +64% et +50%.

Enfin, sur cette même décennie, les parts en volume et en valeur des droits dérivés (pension de survivant invalide) sont résiduelles et en constante diminution et ne représentent plus en 2020 que 3% (en volume ou en valeur) du flux total des pensions exportées.

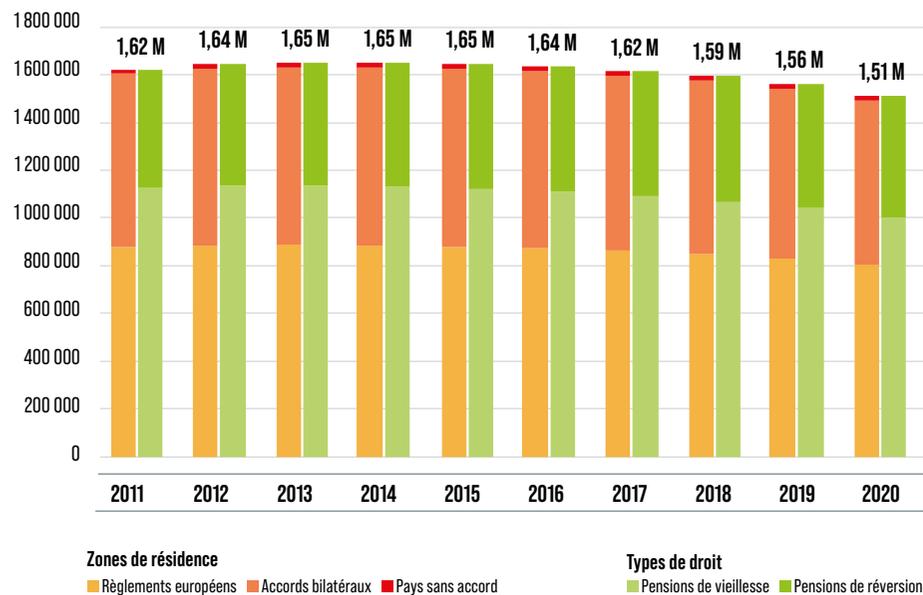
LES PENSIONS DE VIEILLESSE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Récapitulatif 2020 et historique sur 10 ans

Zones de résidence	Pensions de vieillesse ⁱ		Pensions de réversion ⁱ		TOTAL	
	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
Règlements européens	631 714	1 984 701 404	173 434	307 743 505	805 148	2 292 444 909
Accords bilatéraux	352 634	1 197 533 359	334 236	906 377 532	686 870	2 103 910 891
Pays sans accord	18 178	100 672 060	2 291	7 128 090	20 469	107 800 151
TOTAL 2020	1 002 526	3 282 906 824	509 961	1 221 249 127	1 512 487	4 504 155 951
TOTAL 2019	1 040 180	3 346 771 167	521 168	1 257 477 513	1 561 348	4 604 248 681
% d'évolution	-3,6%	-1,9%	-2,2%	-2,9%	-3,1%	-2,2%

*Pour plus de précisions, voir avant-propos

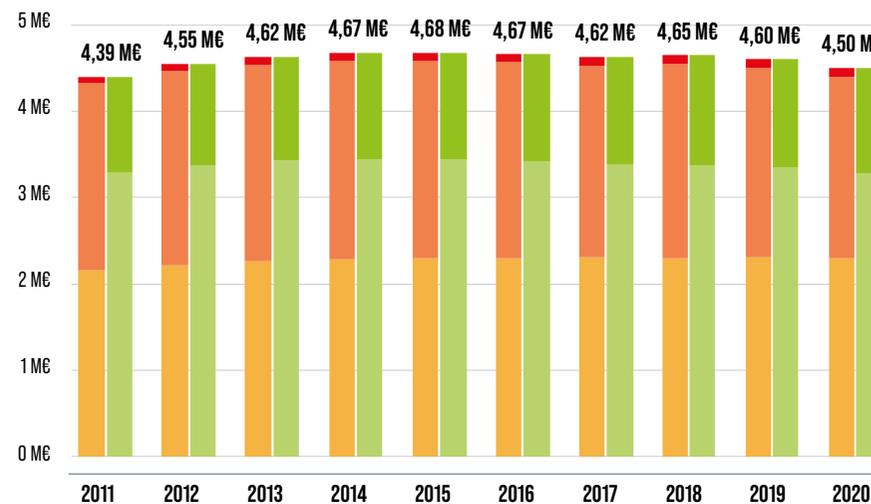
-7% en nombre sur la décennie



La **pension de vieillesse** est un revenu perçu par la personne ayant liquidé sa retraite. Son montant dépend notamment de la durée d'assurance, du salaire annuel de base, de l'âge de l'assuré au moment de la liquidation de sa pension.

On distingue la pension de vieillesse (droit propre) versée au retraité et la pension de réversion (droit dérivé) qui est versée, sous certaines conditions, au conjoint et/ou ex-conjoint(s) survivant(s) et dont le montant correspond à une quotité de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé.

+2% en montant sur la décennie





Ce qu'il faut retenir de l'année 2020

En 2020, la sécurité sociale française a versé à ses assurés qui résident à l'étranger 4,50 milliards d'euros de pensions de vieillesse. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente des baisses en volume (nombre) et en valeur (montant) de -3,1% et -2,2%.

Ces baisses renforcent les évolutions signalées en 2019 (-2,1% en volume et -1,0% en valeur) et s'inscrivent dans la continuité de la tendance baissière observée depuis 2016 sur le volume et sur la valeur.

Par ordre d'importance, ce sont l'Algérie, l'Espagne, l'Italie et la Belgique qui contribuent le plus à la baisse, soit en cumulé pour ces 4 pays : -43 480 pensions et -103,32 millions d'euros.

Seules les données d'Israël et du Royaume-Uni réduisent cette tendance baissière, de manière très marginale, soit en cumulé pour ces 2 pays : +725 pensions et + 2,90 millions d'euros.

Enfin, notons qu'en 2020, les 3 premiers pays de résidence (dans l'ordre, Algérie, Espagne et Portugal) représentent à eux seuls 62% des pensions exportées et du montant total versé.

Au cours de la décennie, les nombres et les montants des pensions de vieillesse ont connu 2 phases distinctes :

Tout d'abord, une phase de croissance jusqu'en 2015 (en volume et en valeur) puis une phase de recul, continue, jusqu'en 2020, soit sur la décennie une baisse de -7% en volume et une hausse de +2% en valeur.

Ce sont l'Algérie, l'Italie et l'Espagne, par ordre d'importance, qui expliquent en priorité ce renversement de tendance, soit en cumulé pour ces 3 pays sur 10 ans : -133 922 pensions et -247,20 millions d'euros.

Les données du Maroc, de la Tunisie, du Portugal, du Royaume-Uni et d'Israël tendent à minorer cette tendance, soit en cumulé pour ces 5 pays sur 10 ans : +28 883 pensions et +252,46 millions.

Notons par ailleurs que l'Algérie et l'Espagne, bien que présentant une forte baisse sur la décennie, (-13% en volume et -14% en valeur pour l'Algérie et -9% et -0,1% pour l'Espagne), restent en 2020 les 2 premiers pays de résidence à l'étranger des pensionnés des régimes français et absorbent encore 49% du volume total et 44% de la valeur totale exportés par la France (contre 52% et 49% en 2011).

Sur la décennie, les parts en volume et en valeur des pays par zones de résidence sont quasi stables : entre 53% et 54% du volume et entre 49% et 51% de la valeur pour les pays qui appliquent les règlements européens de coordination, entre 45% et 46% du volume et entre 47% et 49% de la valeur pour les pays avec accords bilatéraux et enfin 1% du volume et 2% de la valeur pour les pays sans accords bilatéraux.

Enfin, sur cette même décennie, les parts en volume et en valeur des droits dérivés (pension de réversion) augmentent sans discontinuer, passant respectivement de 30% à 34% en volume et 25% à 27% en valeur du flux total des pensions exportées par la France.

Les pensions de vieillesse versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays qui appliquent les règlements européens de coordination

Rang	Pays de résidence	Pensions de vieillesse ⁱ		Pensions de réversion ⁱ		TOTAL		Évolution N/N-1 (total)	
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
1	Espagne	247 868	628 506 067	68 658	96 889 492	316 526	725 395 559	↘	↘
2	Portugal	166 157	763 236 670	38 970	92 608 102	205 127	855 844 772	↘	↗
3	Italie	65 346	151 281 420	32 747	56 233 244	98 093	207 514 665	↘	↘
4	Belgique	48 459	171 949 479	13 700	28 854 165	62 159	200 803 644	↘	↘
5	Allemagne	43 196	85 988 490	12 603	19 564 326	55 799	105 552 816	↘	↘
6	Suisse	23 822	76 573 115	1 092	2 720 671	24 914	79 293 786	↗	↘
7	Royaume-Uni	10 505	26 539 612	575	1 266 039	11 080	27 805 651	↗	↗
8	Luxembourg	5 006	21 791 973	658	1 412 331	5 664	23 204 304	↗	↗
9	Pologne	3 355	9 564 732	2 050	3 506 455	5 405	13 071 188	↘	↗
10	Pays-Bas	4 276	8 593 323	373	627 905	4 649	9 221 228	↗	↗
11	Croatie	2 258	7 033 582	650	1 080 154	2 908	8 113 735	↘	↗
12	Autriche	2 342	5 188 551	290	499 242	2 632	5 687 793	↗	↗
13	Grèce	2 102	6 304 770	349	895 483	2 451	7 200 253	↗	↘
14	Suède	1 920	4 465 317	79	160 798	1 999	4 626 116	↗	↗
15	Danemark	788	1 657 818	26	67 592	814	1 725 411	↗	↗
16	Roumanie	589	2 925 711	79	202 052	668	3 127 764	↗	↗
17	Slovénie	506	1 522 475	138	254 345	644	1 776 820	↘	↘
18	Norvège	598	1 265 054	14	44 578	612	1 309 632	↗	↗
19	Hongrie	502	2 377 196	95	241 526	597	2 618 722	↗	↘
20	Irlande	542	1 846 602	31	76 945	573	1 923 547	↗	↘
21	République tchèque	336	1 543 837	95	211 894	431	1 755 731	↘	↗
22	Finlande	406	898 551	19	39 663	425	938 214	↗	↗
23	Bulgarie	297	1 300 452	52	145 271	349	1 445 723	↗	↗
24	Slovaquie	132	522 140	60	67 868	192	590 009	↘	↘
25	Chypre	144	640 666	6	22 549	150	663 215	↗	↗
Autres pays de résidence		262	1 183 797	25	50 815	287	1 234 612	↗	↘
Total 2020		631 714	1 984 701 404	173 434	307 743 505	805 148	2 292 444 909		
Total 2019		648 912	1 988 793 348	180 368	317 770 236	829 280	2 306 563 584		
% d'évolution		-2,7%	-0,2%	-3,8%	-3,2%	-2,9%	-0,6%		

*Pour plus de précisions, voir avant-propos

ⁱ Glossaire et sources page 114 et suivantes



Ce qu'il faut retenir de l'année 2020

En 2020, la sécurité sociale française a versé à ses assurés qui résident à l'étranger, dans un des pays qui applique les règlements européens de coordination, 2,29 milliards d'euros de pensions de vieillesse. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente des baisses en volume (nombre) et en valeur (montant) de -2,9% et -0,6%.

Ces évolutions s'inscrivent dans la continuité de celles observée en 2019 (-2,1% et +0,4%).

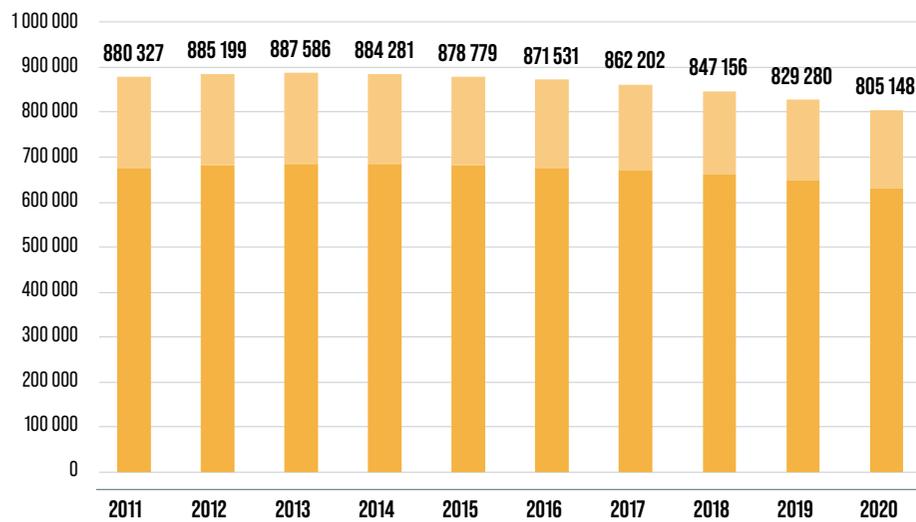
Les indicateurs d'évolution N/N-1, par pays de résidence, soulignent par ailleurs que cette évolution à la baisse est portée principalement par le top 5 des pays de résidence, soit en cumulé pour ces 5 pays : -25 012 pensions et -16,32 millions d'euros (le Portugal étant toutefois un cas atypique puisqu'en volume il perd 2 106 unités mais gagne en valeur 12.16 millions d'euros). Le Royaume-Uni et le Luxembourg, en 1^{er} lieu, contribuent à réduire cette tendance baissière, soit en cumulé pour ces 2 pays : +494 pensions et +1.3 million d'euros.

Notons enfin que le top 5 des pays de résidence représente à lui seul 92% des pensions exportées (volume) et 91% des montants versés (valeur) par la France dans la zone UE-EEE-Suisse (65% et 69% des flux en volume et en valeur étant dirigé vers l'Espagne et le Portugal).

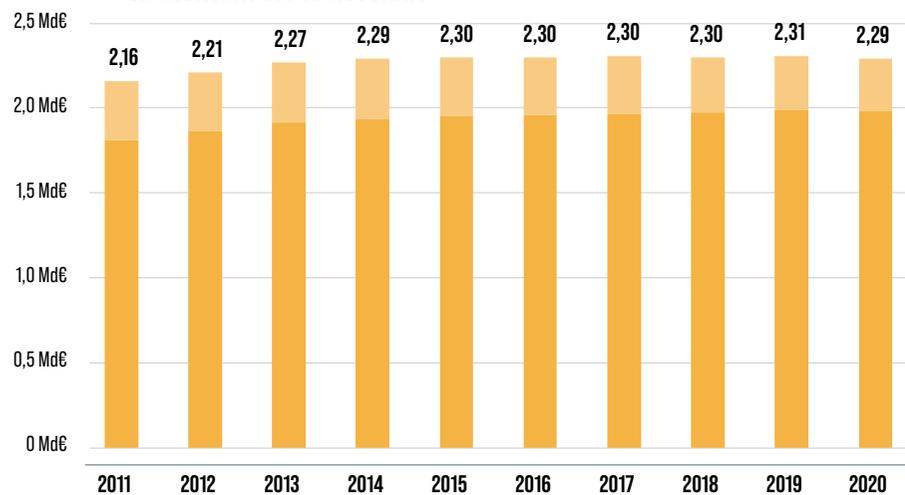
Les pensions de vieillesse versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays qui appliquent les règlements européens de coordination / historique sur 10 ans

-9% en nombre sur la décennie



+6% en montant sur la décennie



■ Pensions de vieillesse
■ Pensions de réversion

Au cours de la décennie, les pensions de vieillesse ont connu un basculement de tendance : dans un premier temps, entre 2011 et 2013, une hausse modérée de +0,8% puis, dans un second temps, à partir de 2014, une baisse continue équivalente à -9,3% sur la période.

Les montants ont connu une croissance quasi continue jusqu'en 2019, marquée toutefois par un net ralentissement à partir de 2014, soit une hausse de +6,9% sur la période. L'année 2020 semble en revanche amorcer un basculement de tendance (-0,6%).

2 groupes de pays s'opposent avec, d'un côté, les pays de résidence dont le volume et la valeur des pensions exportées par la France ont décliné durablement durant la décennie et, d'un autre côté, les pays de résidence dont les 2 indicateurs ont progressé durant cette même période. Dans le premier groupe, et par ordre d'importance, nous retrouvons l'Italie, l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne et la Pologne, soit en cumulé sur 10 ans pour ces 5 pays : -92 213 pensions et -60,96 millions d'euros. Dans le second groupe, et par ordre d'importance, figurent le Portugal, la Suisse, le Royaume-Uni, le Luxembourg et les Pays-Bas, soit en cumulé sur 10 ans pour ces 5 pays : +11 311 pensions et +176,82 millions d'euros.

Il convient de souligner que les pensions de vieillesse versées par le régime minier ont très fortement diminué durant cette décennie, respectivement de -52% en volume (-11 522) et -53% en valeur (-19,7 millions d'euros), principalement dans les pays de résidence suivants : Italie, Allemagne, Pologne et Belgique. La lente décroissance du nombre d'emplois dans les bassins houillers (220 000 emplois à la fin des années 40, moins de 5 000 au début des années 90 puis fermeture de la dernière concession d'exploitation minière en 2014) explique cette tendance nettement baissière du régime minier.

Notons enfin que l'Espagne et le Portugal, respectivement 1^{er} et 2^{ème} pays de résidence des pensionnés des régimes français dans la zone UE-EEE-Suisse, et ce sur toute la décennie, absorbent en 2020 65% du volume total et 69% de la valeur totale exportés par la France dans cette zone (contre 62% et 67% en 2011).

Les pensions de vieillesse versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays liés à la France par des accords bilatéraux

Rang	Pays de résidence	Pensions de vieillesse ⁱ		Pensions de réversion ⁱ		TOTAL		Évolution N/N-1 (total)	
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
1	Algérie	182 515	568 663 307	234 570	642 897 898	417 085	1 211 561 205	↘	↘
2	Maroc	47 214	196 982 240	56 109	153 349 059	103 323	350 331 299	↘	↘
3	Tunisie	25 833	88 698 571	21 412	59 153 284	47 245	147 851 856	↗	↘
4	Turquie	12 812	30 800 944	6 303	13 386 643	19 115	44 187 587	↘	↘
5	États-Unis	13 223	45 022 471	841	2 034 768	14 064	47 057 239	↘	↘
6	Serbie	10 107	30 729 208	2 963	4 891 131	13 070	35 620 340	↘	↘
7	Israël	11 705	71 852 764	857	2 221 628	12 562	74 074 392	↗	↗
8	Québec	11 573	27 014 752	740	1 177 653	12 313	28 192 405	↘	↘
9	Canada	7 074	21 526 508	1 273	2 322 933	8 347	23 849 441	↘	↘
10	Mali	4 560	8 236 581	2 193	6 407 997	6 753	14 644 578	↘	↘
11	Sénégal	3 052	14 747 241	2 731	8 900 451	5 783	23 647 693	↘	↘
12	Nouvelle-Calédonie	4 808	18 689 390	284	926 620	5 092	19 616 009	↗	↗
13	Mauritanie	1 275	3 221 007	1 584	3 160 999	2 859	6 382 007	↘	↘
14	Japon	2 659	6 475 214	114	260 703	2 773	6 735 916	↗	↗
15	Polynésie française	2 385	11 104 570	125	389 676	2 510	11 494 246	↗	↗
16	Monaco	1 930	10 361 667	229	910 211	2 159	11 271 878	↘	↘
17	Madagascar	1 764	12 558 458	191	507 309	1 955	13 065 768	↘	↗
18	Bosnie-Herzégovine	1 250	2 489 467	489	732 443	1 739	3 221 910	↘	↘
19	Macédoine du Nord	905	1 573 318	316	443 637	1 221	2 016 955	↘	↘
20	Andorre	954	3 768 400	125	204 025	1 079	3 972 425	↗	↗
21	Côte d'Ivoire	820	4 251 362	48	132 724	868	4 384 086	↘	↘
22	Chili	718	3 226 449	105	259 151	823	3 485 600	↘	↘
23	Cameroun	712	2 847 575	66	158 219	778	3 005 794	↘	↘
24	Philippines	359	2 402 096	24	67 611	383	2 469 707	↗	↗
25	Inde	290	1 483 042	47	142 968	337	1 626 009	↘	↘
Autres pays de résidence		2 137	8 806 757	497	1 337 791	2 634	10 144 547	↘	↘
Total 2020		352 634	1 197 533 359	334 236	906 377 532	686 870	2 103 910 891		
Total 2019		373 072	1 256 908 749	338 451	932 155 065	711 523	2 189 063 814		
% d'évolution		-5,5%	-4,7%	-1,2%	-2,8%	-3,5%	-3,9%		

*Pour plus de précisions, voir avant-propos

ⁱ Glossaire et sources page 114 et suivantes



Ce qu'il faut retenir de l'année 2020

En 2020, la sécurité sociale française a versé à ses assurés qui résident à l'étranger, dans un des pays liés à la France par un accord bilatéral de sécurité sociale, 2,10 milliards d'euros de pensions de vieillesse. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente des baisses en volume (nombre) et en valeur (montant) de -3,5% et -3,9%.

Ces évolutions marquent une accélération de la tendance baissière observée en 2019 (-2,2% et -2,7%).

Les indicateurs d'évolution N/N-1, par pays de résidence, soulignent par ailleurs que cette évolution à la baisse est quasi généralisée à l'ensemble des pays avec accords bilatéraux. L'Algérie contribue fortement à la baisse des données de la France, soit -21 541 pensions et -75,35 millions d'euros sur un an.

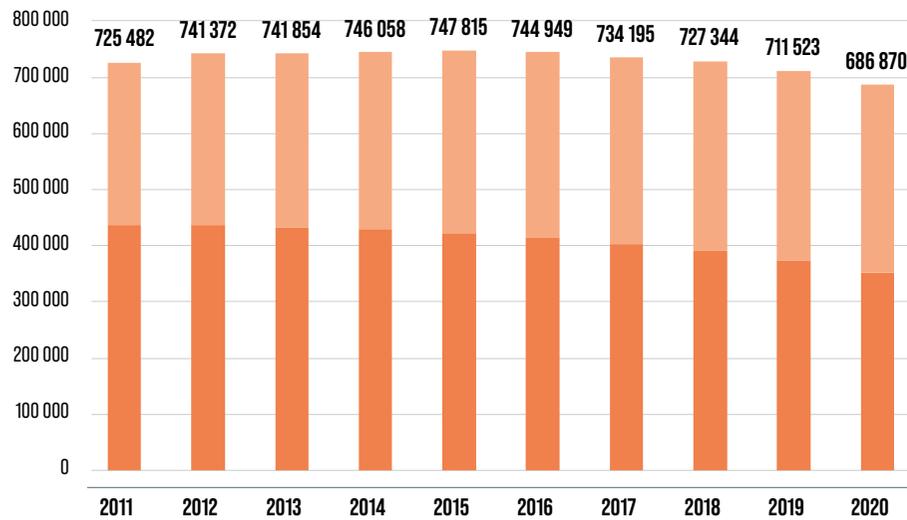
Israël, de manière très marginale, minore cette tendance avec des hausses en volume et en valeur de +429 pensions et + 2,13 millions d'euros.

Notons enfin que l'Algérie, bien qu'en fort recul en 2020 (-4,9% en volume et -5,9% en valeur) représente encore 61% des pensions exportées et 58% des montants versés par la France dans la zone des pays avec accords bilatéraux, loin devant le Maroc qui ne représente que 15% en volume et 17% en valeur de ce flux total.

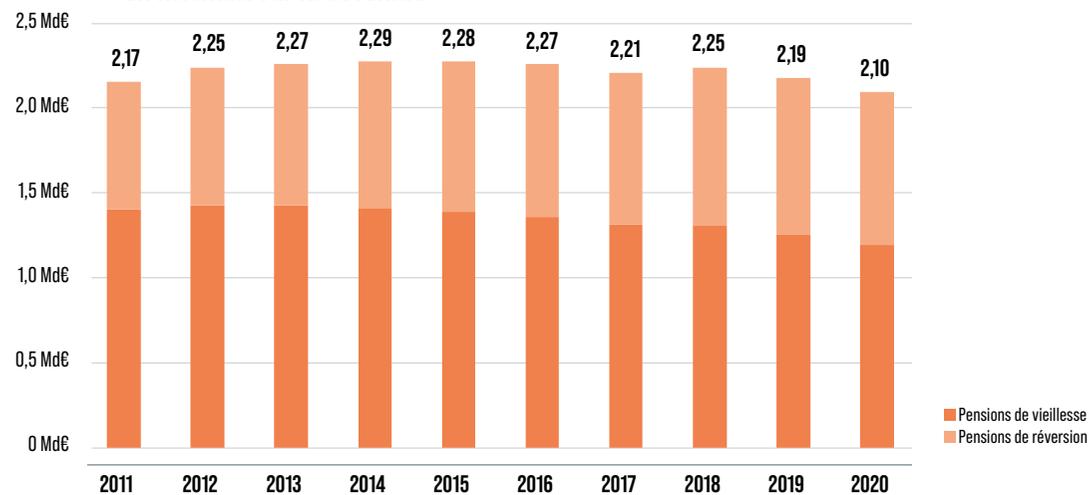
Les pensions de vieillesse versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays liés à la France par des accords bilatéraux / historique sur 10 ans

-5% en nombre sur la décennie



-3% en montant sur la décennie



Au cours de la décennie, les nombres et les montants des pensions de vieillesse ont connu un basculement de tendance : dans un premier temps, entre 2011 et 2015 (nombres) et entre 2011 et 2014 (montants), des hausses respectives de +3,1% et +5,4% puis, dans un second temps, à partir de 2016 (nombres) et 2015 (montants), des baisses respectives de -8,1% et -8,0%.

Ce renversement de tendance a pour origine principale le fort recul des données algériennes, soit sur 10 ans : -60 433 pensions et - 191,92 millions d'euros. Et de manière secondaire, les données sénégalaises, américaines et canadiennes, soit en cumulé sur 10 ans pour ces 3 pays : -7 795 pensions et - 15,66 millions d'euros.

Un groupe de 5 pays minore toutefois cette tendance baissière (par ordre d'importance : Maroc, Tunisie, Israël, Turquie et Japon) en cumulant sur 10 ans + 26 093 pensions et + 116,03 millions d'euros.

Il convient de souligner que les pensions de vieillesse versées par le régime minier ont très fortement diminué durant cette décennie, respectivement de -21% en volume (-9 029) et -30% en valeur (-23,31 millions d'euros), principalement en Algérie et au Maroc. La lente décroissance du nombre d'emplois dans les bassins houillers (220 000 emplois à la fin des années 40, moins de 5 000 au début des années 90 puis fermeture de la dernière concession d'exploitation minière en 2014) explique cette tendance nettement baissière du régime minier.

Notons enfin que l'Algérie, bien qu'en fort déclin sur la décennie (-13% en volume et -14% en valeur) absorbe encore 61% des pensions exportées et 58% des montants versés par les régimes français de sécurité sociale dans la zone des pays avec accords bilatéraux (contre 66% et 65% en 2011).

Les pensions de vieillesse versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays non liés à la France par des accords bilatéraux

Rang	Pays de résidence	Pensions de vieillesse ⁱ		Pensions de réversion ⁱ		Total		Évolution N/N-1 [total]	
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
1	Thaïlande	700	5 011 121	57	172 890	757	5 184 011	↗	↗
2	Australie	556	1 179 131	178	225 384	734	1 404 515	↘	↗
3	Ile Maurice	326	1 562 657	115	190 952	441	1 753 609	↘	↘
4	Vietnam	151	1 213 513	23	45 127	174	1 258 640	↘	↗
5	Mexique	86	471 895	24	64 754	110	536 649	↘	↗
6	Liban	91	275 161	18	27 369	109	302 530	↘	↘
7	République dominicaine	83	565 808	20	25 772	103	591 580	↗	↗
8	Afrique du Sud	55	225 273	17	22 191	72	247 464	↘	↘
9	Chine	62	902 999	8	6 788	70	909 786	↘	↘
10	Indonésie	60	363 196	8	18 816	68	382 012	↘	↘
11	Cambodge	52	297 040	4	1 211	56	298 251	↘	↘
12	Colombie	33	157 730	16	23 060	49	180 790	↗	↘
13	Costa Rica	39	101 212	6	6 142	45	107 354	↗	↗
14	Pérou	36	89 829	7	15 327	43	105 156	↘	↘
15	Nouvelle-Zélande	35	165 637	6	31 513	41	197 150	↘	↘
16	Paraguay	34	81 705	7	6 804	41	88 509	→	↘
17	Venezuela	22	66 231	12	10 457	34	76 688	↘	↘
18	Russie	22	159 957	11	29 710	33	189 667	→	↗
19	Laos	30	120 003	2	12 476	32	132 479	↗	↘
20	Burkina Faso	27	73 525	3	4 048	30	77 572	↘	↘
21	Panama	24	62 228	1	12 411	25	74 639	↘	↘
22	Égypte	16	121 001	8	8 633	24	129 634	↘	↘
23	Équateur	21	77 518	3	4 150	24	81 668	↘	↘
24	Émirats arabes unis	22	234 907	1	6 330	23	241 237	→	↗
25	Malaisie	17	55 027	4	7 457	21	62 484	↘	↘
Autres pays de résidence		296	1 453 546	68	264 563	364	1 718 109	↘	↘
Pays non distingués		15 282	85 584 210	1 664	5 883 756	16 946	91 467 967	↗	↘
Total 2020		18 178	100 672 060	2 291	7 128 090	20 469	107 800 151		
Total 2019		18 196	101 069 070	2 349	7 552 212	20 545	108 621 282		
% d'évolution		-0,1%	-0,4%	-2,5%	-5,6%	-0,4%	-0,8%		

*Pour plus de précisions, voir avant-propos

ⁱ Glossaire et sources page 114 et suivantes



Ce qu'il faut retenir de l'année 2020

En 2020, la sécurité sociale française a versé à ses assurés qui résident à l'étranger, dans un des pays non liés à la France par un accord bilatéral de sécurité sociale, 107,80 millions d'euros de pensions de vieillesse. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente des baisses en volume (nombre) et en valeur (montant) de -0,4% et -0,8%.

Cette évolution à la baisse marque un renversement de tendance par rapport aux évolutions observées les années précédentes, et notamment en 2019 (+0,5% et +2,9%).

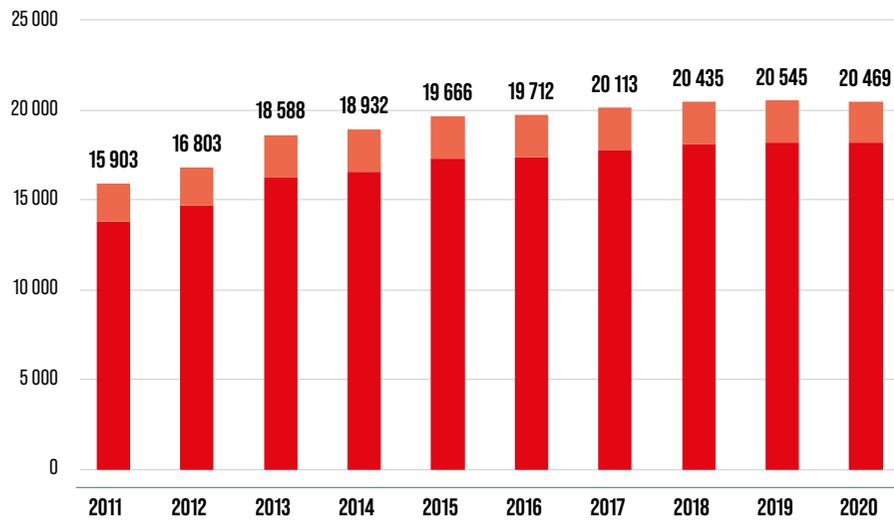
Hors les données qui n'ont pu être ventilées par pays de résidence, notons que la Thaïlande, l'Australie et l'Ile Maurice, les 3 premiers pays de résidence, reçoivent 55% du volume et 51% de la valeur du flux des pensions de vieillesse exportées par la France vers les pays sans accords bilatéraux.

Soins de santé malades AI-MP
 Prestations familiales
 Rentes, pensions, allocations
 Flux financiers étranger > France
 Assurance chômage
 Législation applicable
 Mouvements migratoires

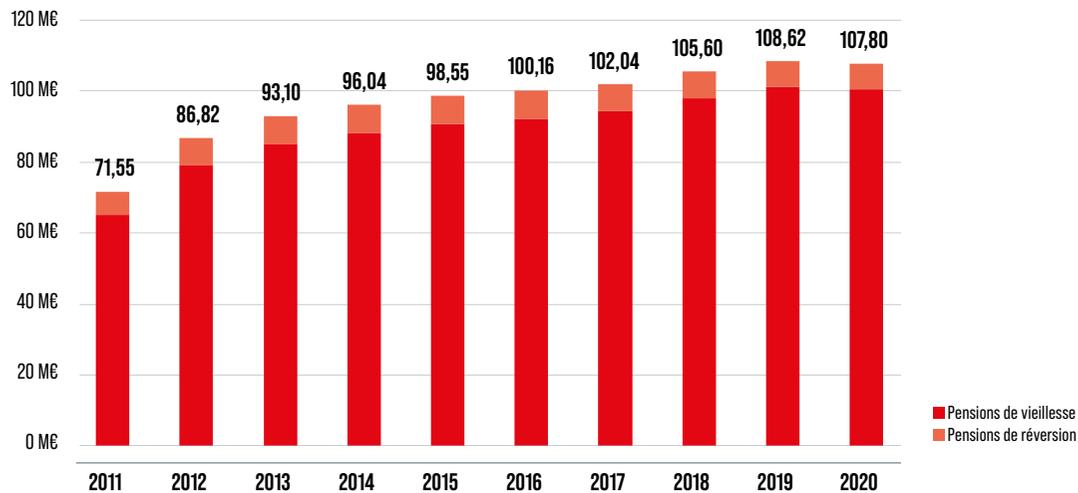
Les pensions de vieillesse versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays non liés à la France par des accords bilatéraux / historique sur 10 ans

+28% en nombre sur la décennie



+51% en montant sur la décennie



Au cours de la décennie, et exception faite de l'année 2020, les nombres et les montants des pensions de vieillesse ont connu une progression continue, soit sur 10 ans, des hausses en volume (nombre) et en valeur (montant) de +28% et +51%.

Il convient toutefois de nuancer cette tendance en précisant que les données relatives aux pays sans accords bilatéraux ont fait l'objet d'un meilleur suivi statistique à partir de 2012.

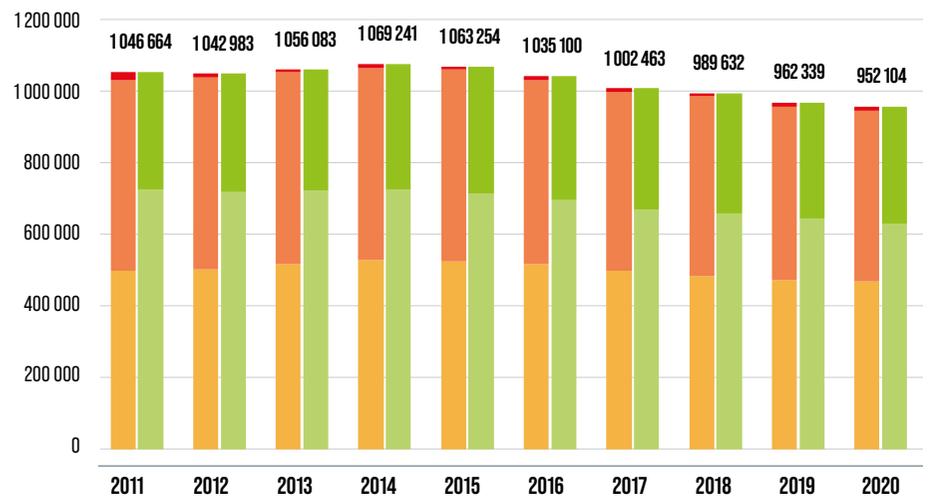
LES ALLOCATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Récapitulatif 2020 et historique sur 10 ans

Zones de résidence	Allocations de retraite ⁱ		Allocations de réversion ⁱ		Total	
	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
Règlements européens	350 128	881 159 986	115 110	175 199 802	465 238	1 056 359 788
Accords bilatéraux	265 568	626 519 594	210 200	226 045 124	475 768	852 564 718
Pays sans accord	9 568	88 035 136	1 530	7 669 252	11 098	95 704 388
TOTAL 2020	625 264	1 595 714 716	326 840	408 914 178	952 104	2 004 628 894
TOTAL 2019	639 395	1 609 502 318	322 944	418 208 866	962 339	2 027 711 183
% d'évolution	-2,2%	-0,9%	1,2%	-2,2%	-1,1%	-1,1%

*Pour plus de précisions, voir avant-propos

-9% en nombre sur la décennie



Zones de résidence : Règlements européens (orange), Accords bilatéraux (rouge), Pays sans accord (bleu).
Types de droit : Allocations de retraite (vert), Allocations de réversion (jaune).

L'allocation de retraite complémentaire complète les prestations versées par le régime de base. Elle est calculée sur la base d'un système par points acquis durant toute la carrière professionnelle.

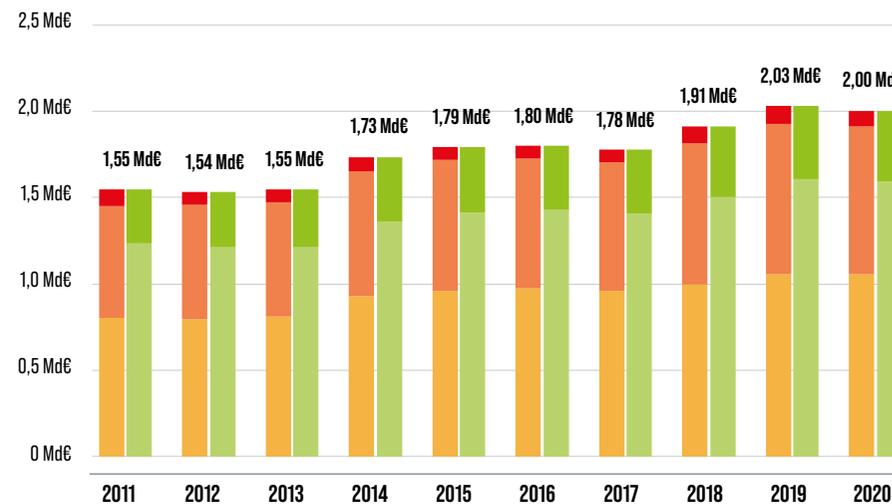
On distingue l'allocation de retraite (droit propre du retraité) et l'allocation de réversion (au décès du retraité, une fraction de sa retraite complémentaire est attribuée sous certaines conditions à ses ayants droit).

Pour pouvoir y prétendre, le retraité doit avoir cotisé au cours de son parcours professionnel à au moins un de ces organismes :

Agirc-Arrco (pour le salarié du secteur privé ou agricole), MSA (pour l'exploitant agricole), section professionnelle de la CNAVPL (pour le professionnel libéral, sauf avocat), CNBF (pour le professionnel libéral avocat) ou enfin Ircantec (pour l'agent non titulaire de l'État).

Pour information : Les données de la CNBF et de l'Ircantec sont exclues de notre chiffrage.

+29% en montant sur la décennie





Ce qu'il faut retenir de l'année 2020

En 2020, les régimes français de retraite complémentaire ont versé à leurs assurés qui résident à l'étranger 2 milliards d'euros d'allocations de retraite complémentaire. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente des baisses en volume (nombre) et en valeur (montant) de -1,1%.

En volume, cette diminution de -1,1% s'inscrit dans la continuité de l'évolution observée en 2019 (-2,8%).

En valeur, en revanche, la baisse de -1,1% marque une rupture de tendance par rapport aux évolutions observées en 2018 (+7,3%) puis 2019 (+6,1%), lesquelles sont toutefois imputables en grande partie à 2 facteurs exogènes qui ont impacté à la hausse les montants de ces 2 exercices (**voir Bon à savoir**). La variation en valeur de l'exercice 2020 semble à présent avoir repris le rythme des évolutions des exercices 2016 (+0,4%) et 2017 (-1,1%).

L'Espagne, l'Algérie et le Maroc, principalement, ainsi que l'Italie et la Tunisie, dans une moindre mesure, contribuent le plus à la baisse, soit en cumulé pour ces 5 pays : -12 699 allocations et -30,09 millions d'euros. Le Portugal, Monaco, la Nouvelle-Calédonie, Israël et la Polynésie française contribuent à contenir cette baisse, soit en cumulé pour ces 5 pays ou territoires d'outre-mer : +1 200 allocations et +16,7 millions d'euros.

Enfin, notons qu'en 2020 les 5 premiers pays de résidence (Algérie, Portugal, Espagne Maroc et Italie) représentent à eux seuls 74% des allocations exportées et 51% du montant total versé. Cette différence entre le nombre d'allocations et les montants versés s'explique principalement par le faible niveau de qualification des emplois exercés durant la carrière des intéressés ; carrière qui peut, de surcroît, être incomplète.

Au cours de la décennie, le nombre des allocations de retraite complémentaire a évolué suivant 2 phases distinctes :

- Tout d'abord, entre 2011 et 2014, une progression mesurée des allocations exportées, soit une hausse de +2,1%.
- Ensuite, entre 2014 et 2020, un basculement de tendance se caractérisant par une diminution continue et soutenue des allocations exportées, soit une baisse de -11,0%.

Pour plus de précisions sur ces 2 phases, voir historiques en pages suivantes.

Au cours de cette même décennie, les montants versés ont suivi une courbe ascendante jusqu'en 2019 (+30,8%), avec un recul en 2020 (-1,1%), contrairement à la tendance générale observée sur les nombres ci-dessus.

Néanmoins, plusieurs facteurs exogènes sont de nature à expliquer ce phénomène atypique (**voir Bon à savoir**) et la tendance générale observée sur les nombres (basculement de courbe après 2014) est corroborée par les chiffres relatifs aux pensions de vieillesse versées à l'étranger. En effet, un basculement de courbe a aussi été observé après 2014 et l'évolution à la baisse du nombre des pensions de vieillesse, sur les exercices 2019 et 2020 (-2,1% et -3,1%), se rapproche sensiblement de celle sur le nombre des allocations de retraite (-2,8% et -1,1%).

Pour plus de précisions, voir sous-partie sur les pensions de vieillesse.



BON À SAVOIR

Plusieurs ruptures de séries sont à signaler au cours de la décennie :

- **2014** : homogénéisation des systèmes de collecte d'information à l'Agirc-Arrco qui a permis d'améliorer la complétude de l'indicateur sur les montants versés.
- **2018** : refonte du système d'information à l'Agirc-Arrco, en prévision de la fusion des 2 régimes au 1^{er} janvier 2019. Désormais, les données sont produites à l'échelon national, ce qui a permis un saut qualitatif.
- **2019** : périmètre de collecte statistique élargi aux caisses des professions libérales (exception faite de la Caisse Nationale des Barreaux), soit un gain en volume de +3 286 allocations et en valeur de +46,5 millions d'euros sur cet exercice.
- **2020** : périmètre de collecte statistique élargi au régime des exploitants agricoles, soit un gain en volume de +782 allocations et en valeur de +483 882 euros.

Les allocations de retraite complémentaire versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays qui appliquent les règlements européens de coordination

Rang	Pays de résidence	Allocations de retraite ^①		Allocations de réversion ^①		TOTAL		Évolution N/N-1 (total)	
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
1	Portugal	126 450	299 906 542	43 729	50 566 110	170 179	350 472 652	↘	↗
2	Espagne	105 435	178 838 485	33 441	40 309 783	138 876	219 148 268	↘	↘
3	Italie	36 091	61 129 207	16 616	20 525 111	52 707	81 654 318	↘	↘
4	Belgique	30 788	104 913 902	10 566	22 918 075	41 354	127 831 976	↘	↘
5	Allemagne	16 869	46 349 716	4 259	10 669 221	21 128	57 018 937	↘	↗
6	Suisse	13 411	89 107 369	1 973	14 329 765	15 384	103 437 134	↗	↘
7	Royaume-Uni	6 431	37 871 082	922	5 533 600	7 353	43 404 681	↗	↘
8	Luxembourg	2 924	21 084 173	521	1 791 376	3 445	22 875 549	↗	↗
9	Pologne	1 840	4 261 743	1 048	1 222 720	2 888	5 484 462	↗	↗
10	Pays-Bas	2 430	8 099 418	402	1 721 739	2 832	9 821 157	↗	↗
11	Grèce	1 274	3 786 393	327	1 009 496	1 601	4 795 889	↗	↘
12	Croatie	1 092	2 168 576	399	515 758	1 491	2 684 333	↗	↗
13	Suède	1 128	4 099 896	118	776 687	1 246	4 876 582	↗	↗
14	Autriche	954	3 836 209	156	919 915	1 110	4 756 124	↗	↗
15	Danemark	479	1 580 307	67	400 280	546	1 980 586	↗	↗
16	Roumanie	373	2 800 934	75	235 707	448	3 036 642	↗	↗
17	Irlande	369	1 700 162	48	225 270	417	1 925 431	↗	↘
18	Hongrie	314	1 483 723	101	317 759	415	1 801 482	↗	↗
19	Slovénie	276	578 442	115	177 204	391	755 646	↘	↘
20	Norvège	288	1 167 281	32	286 392	320	1 453 673	↗	↗
21	République tchèque	201	1 584 710	62	194 780	263	1 779 490	↗	↗
22	Finlande	225	990 346	18	115 950	243	1 106 296	↗	↗
23	Bulgarie	162	902 805	35	198 648	197	1 101 452	↗	↗
24	Slovaquie	75	507 034	39	41 436	114	548 470	↗	↘
25	Chypre	99	981 647	11	64 865	110	1 046 512	↗	↘
Autres pays de résidence		150	1 429 885	30	132 159	180	1 562 044	↗	↘
Total 2020		350 128	881 159 986	115 110	175 199 802	465 238	1 056 359 788		
Total 2019		356 258	881 277 016	115 322	178 179 969	471 580	1 059 456 985		
% d'évolution		-1,7%	0,0%	-0,2%	-1,7%	-1,3%	-0,3%		

*Pour plus de précisions, voir avant-propos

^① Glossaire et sources page 114 et suivantes



Ce qu'il faut retenir de l'année 2020

En 2020, les régimes français de retraite complémentaire ont versé à leurs assurés qui résident à l'étranger, dans un des pays qui appliquent les règlements européens de coordination, 1,06 milliard d'euros d'allocations de retraite complémentaire. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente des baisses en volume (nombre) et en valeur (montant) de -1,3% et -0,3%.

En volume, cette diminution de -1,3% s'inscrit dans la continuité de l'évolution observée en 2019 (-2,1%).

En valeur, en revanche, la quasi-stabilité de -0,3% marque une rupture de tendance par rapport aux évolutions observées en 2018 (+4,2%) puis 2019 (+6,2%), lesquelles sont toutefois imputables en grande partie à 2 facteurs exogènes qui ont impacté à la hausse les montants de ces 2 exercices (**voir Bon à savoir en page précédente**). La variation en valeur de l'exercice 2020 semble à présent se rapprocher du rythme des évolutions des exercices 2016 (+0,9%) et 2017 (-1,5%).

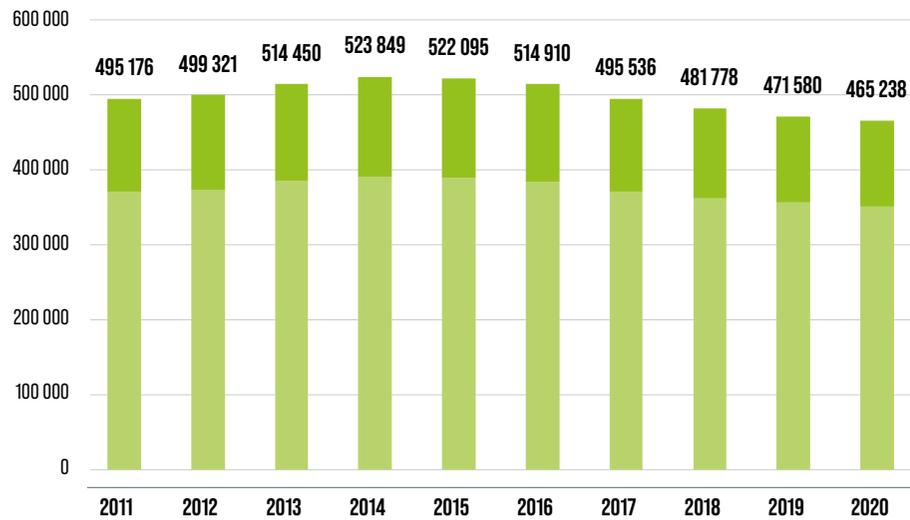
Les indicateurs d'évolution N/N-1, par pays de résidence, permettent par ailleurs de mieux comprendre cette tendance à la baisse observée en 2020. Ce sont l'Espagne, principalement, ainsi que l'Italie et la Belgique, dans une moindre mesure, qui contribuent le plus à la baisse, soit en cumulé pour ces 3 pays : -7 026 allocations et -9,99 millions d'euros. La quasi-totalité des autres pays contribuent à minimiser cette tendance, notamment la Suisse, le Royaume-Uni, le Luxembourg et les Pays-Bas pour les nombres (+1 020 allocations) et le Portugal pour les montants (+5,48 millions d'euros).

Enfin, les 6 premiers pays de résidence représentent à eux seuls 95% des allocations exportées et 89% des montants versés.

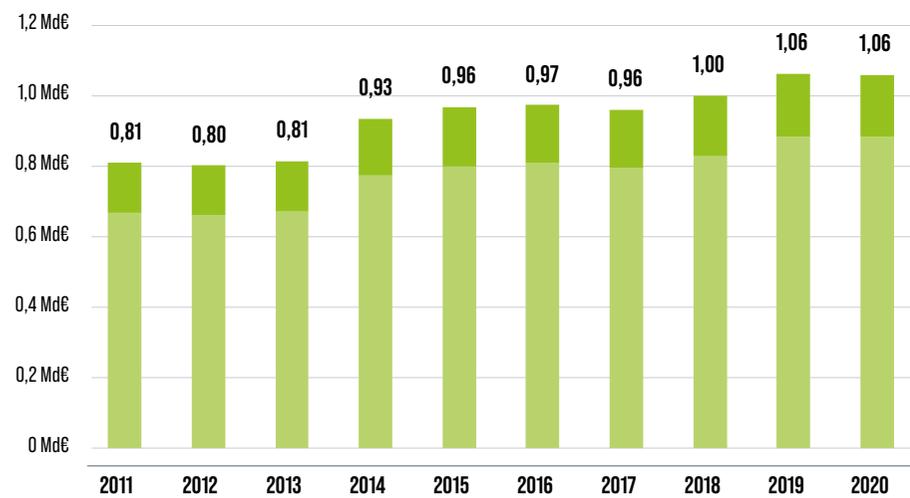
Les allocations de retraite complémentaire versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays qui appliquent les règlements européens de coordination / historique sur 10 ans

-6% en nombre sur la décennie



+31% en montant sur la décennie



■ Allocations de retraite
■ Allocations de réversion

Au cours de la décennie, l'histogramme du nombre des allocations de retraite complémentaire a évolué suivant 2 phases distinctes :

Tout d'abord, entre 2011 et 2014, une progression continue des allocations exportées, soit une hausse de +5,8%.

Ensuite, entre 2014 et 2020, un basculement de tendance se caractérisant par une diminution continue des allocations exportées, soit une baisse de -11,2%.

La 1^{ère} phase s'explique essentiellement par la hausse des allocations exportées vers le Portugal et l'Espagne (+10 208 pour le 1^{er} pays cité et +9 473 pour le second pays cité) et, dans une moindre mesure, par la hausse des allocations à destination de Suisse, Belgique, Allemagne, Royaume-Uni et Luxembourg (soit en cumulé +7 866). L'Italie et la Pologne font figure d'exceptions avec des reculs respectifs de -1 105 allocations et -753 allocations.

La 2^{ème} phase est consécutive, en grande partie, à la baisse des allocations exportées en Espagne (-25 872), Italie (-14 826) et Portugal (-13 380) et, dans une moindre mesure, en Belgique (-5 798), Pologne (-1 624) et Allemagne (-966).

Au cours de cette même décennie, les montants versés ont suivi une courbe ascendante jusqu'en 2019 (+30,8%), avec un très léger recul en 2020 (-0,3%), ce qui contredit donc la tendance générale décrite sur les nombres après 2014.

Néanmoins, plusieurs facteurs exogènes sont de nature à expliquer ce phénomène atypique (**Pour mieux comprendre, voir "Bon à savoir" introduisant cette sous-partie**) et la tendance générale observée sur les nombres (basculement de courbe après 2014) est corroborée par les chiffres relatifs aux pensions de vieillesse versées dans les pays de l'UE-EEE-Suisse. En effet, un basculement de courbe a aussi été observé après 2013 et l'évolution à la baisse du nombre des pensions de vieillesse, sur les exercices 2019 et 2020 (-2,1% et -2,9%), se rapproche sensiblement de celle sur le nombre des allocations de retraite (-2,1% et -1,3%).

Pour plus de précisions, voir sous-partie sur les pensions de vieillesse.

Les allocations de retraite complémentaire versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays liés à la France par des accords bilatéraux

Rang	Pays de résidence	Allocations de retraite ⁱ		Allocations de réversion ⁱ		TOTAL		Évolution N/N-1 (total)	
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
1	Algérie	135 951	122 334 675	144 875	117 852 686	280 826	240 187 362	↘	↘
2	Maroc	27 756	86 361 090	30 202	38 451 274	57 958	124 812 364	↘	↘
3	Tunisie	17 048	27 890 543	12 778	12 040 876	29 826	39 931 419	↗	↘
4	Nouvelle-Calédonie	24 122	104 393 852	4 651	12 485 289	28 773	116 879 140	↗	↗
5	Turquie	7 263	9 215 065	3 254	2 604 307	10 517	11 819 372	↘	↘
6	Canada	8 130	23 892 360	1 429	4 173 551	9 559	28 065 912	↗	↗
7	Serbie	6 815	8 541 526	2 525	2 525 616	9 340	11 067 142	↘	↘
8	Israël	7 366	59 979 198	1 268	6 438 285	8 634	66 417 483	↗	↗
9	États-Unis	6 256	45 772 142	1 023	6 181 590	7 279	51 953 731	↗	↘
10	Sénégal	3 506	12 710 249	3 075	4 165 381	6 581	16 875 630	↗	↗
11	Polynésie française	4 540	24 439 625	856	3 130 464	5 396	27 570 088	↗	↗
12	Monaco	3 855	35 610 321	902	5 975 608	4 757	41 585 929	↗	↗
13	Mali	2 849	2 502 037	903	696 091	3 752	3 198 128	↘	↘
14	Japon	1 883	13 650 661	148	808 127	2 031	14 458 788	↗	↗
15	Mauritanie	777	771 687	594	495 179	1 371	1 266 867	↗	↘
16	Saint-Pierre-et-Miquelon	994	4 377 146	256	498 587	1 250	4 875 733	↗	↗
17	Madagascar	1 001	9 635 043	169	836 164	1 170	10 471 207	↗	↘
18	Brésil	842	8 781 654	276	2 349 775	1 118	11 131 428	↗	↘
19	Bosnie-Herzégovine	653	688 915	177	178 438	830	867 352	↘	↘
20	Côte d'Ivoire	543	4 793 870	92	480 767	635	5 274 638	↘	↘
21	Andorre	451	4 131 459	74	511 908	525	4 643 367	↗	↗
22	Macédoine du Nord	416	434 440	87	74 532	503	508 971	↘	↘
23	Cameroun	415	2 219 682	71	314 348	486	2 534 030	↘	↘
24	Chili	333	2 117 581	61	485 419	394	2 603 000	↗	↘
25	Argentine	268	2 344 806	110	859 420	378	3 204 227	↗	↘
Autres pays de résidence		1 535	8 929 967	344	1 431 443	1 879	10 361 410	↘	↘
Total 2020		265 568	626 519 594	210 200	226 045 124	475 768	852 564 718		
Total 2019		273 665	635 275 057	206 093	231 715 828	479 758	866 990 885		
% d'évolution		-3,0%	-1,4%	2,0%	-2,4%	-0,8%	-1,7%		

*Pour plus de précisions, voir avant-propos

ⁱ Glossaire et sources page 114 et suivantes



Ce qu'il faut retenir de l'année 2020

En 2020, les régimes français de retraite complémentaire ont versé à leurs assurés qui résident à l'étranger, dans un des pays liés à la France par un accord bilatéral de sécurité sociale, 852,6 millions d'euros d'allocations de retraite complémentaire. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente des baisses en volume (nombre) et en valeur (montant) de -0,8% et -1,7%.

En volume, cette diminution de -0,8%, bien que contenue, s'inscrit dans la continuité de l'évolution observée en 2019 (-3,5%).

En valeur, en revanche, cette diminution de -1,7% marque une rupture de tendance par rapport aux évolutions observées en 2018 (+9,6%) puis 2019 (+5,7%), lesquelles sont toutefois imputables en grande partie à 2 facteurs exogènes qui ont impacté à la hausse les montants de ces 2 exercices (**Pour mieux comprendre, voir "Bon à savoir" introduisant cette sous-partie**). La variation en valeur de l'exercice 2020 semble à présent se rapprocher du rythme des évolutions des exercices 2016 (+0,9%) et 2017 (-1,5%).

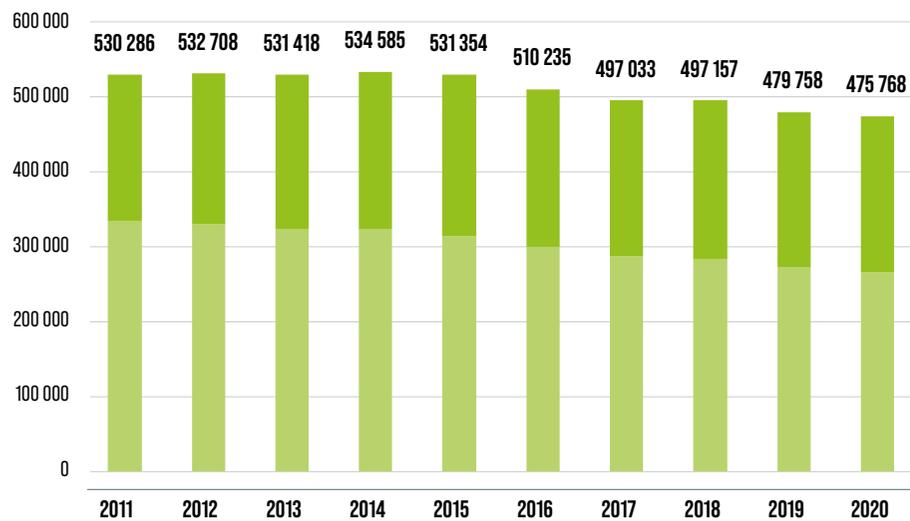
Les indicateurs d'évolution N/N-1, par pays de résidence, permettent par ailleurs de mieux comprendre la tendance à la baisse observée en 2020. Ce sont l'Algérie et le Maroc, principalement, qui contribuent le plus à la baisse, soit en cumulé pour ces 2 pays : -5 923 allocations et -19,17 millions d'euros. Monaco, la Nouvelle-Calédonie, Israël et la Polynésie française contribuent à minimiser cette tendance, soit en cumulé pour ces 4 pays : +1 862 allocations et +10,7 millions d'euros.

Enfin, notons que les 3 premiers pays de résidence (Algérie, Maroc et Tunisie) représentent à eux seuls 78% des allocations exportées et 48% des montants versés.

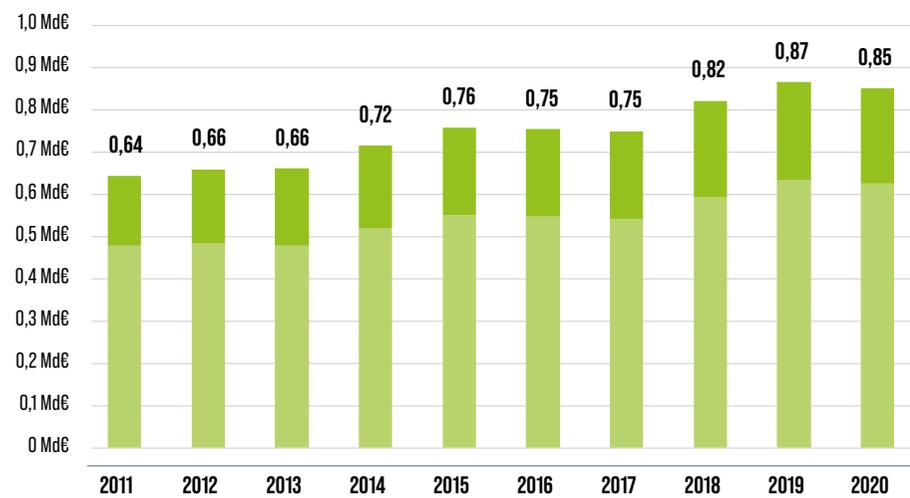
Les allocations de retraite complémentaire versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays liés à la France par des accords bilatéraux / historique sur 10 ans

-10% en nombre sur la décennie



+32% en montant sur la décennie



■ Allocations de retraite
■ Allocations de réversion

Au cours de la décennie, le nombre des allocations de retraite complémentaire a évolué suivant 2 phases distinctes :

Tout d'abord, entre 2011 et 2014, une quasi-stabilité des allocations exportées, soit une hausse de +0,8%.

Ensuite, entre 2014 et 2020, un basculement de tendance se caractérisant par une diminution continue et soutenue des allocations exportées, soit une baisse de -11%.

La 1^{ère} phase s'explique essentiellement par la hausse des allocations exportées au Maroc (+5 415), en Tunisie (+3 145), en Polynésie française (+2 992), en Israël (+1 062) et en Serbie (+1 366), soit en cumulé +14 451 allocations, compensée par la très forte baisse des allocations à destination de l'Algérie (-15 010).

La 2^{ème} phase est consécutive, en grande partie, à l'accroissement de la baisse des allocations exportées en Algérie (-59 120) et par celle, dans une moindre mesure, des pays suivants : Maroc (-5 802), Tunisie (-2 074), Turquie (-1 610) et Serbie (-1 246), soit en cumulé - 69 852 allocations.

Les 3 territoires français d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon) et Israël limitent cette tendance baissière avec une hausse cumulée de + 15 984 allocations.

Au cours de cette même décennie, les montants versés ont suivi une courbe ascendante jusqu'en 2019 (+34,7%), puis un recul significatif en 2020 (-1,7%), contrairement à la tendance générale observée sur les nombres ci-dessus.

Néanmoins, plusieurs facteurs exogènes sont de nature à expliquer ce phénomène atypique (**Pour mieux comprendre, voir "Bon à savoir" introduisant cette sous-partie**) et la tendance générale observée sur les nombres (basculement de courbe après 2014) est corroborée par les chiffres relatifs aux pensions de vieillesse versées dans les pays bilatéraux. En effet, un basculement de courbe a aussi été observé après 2015 et l'évolution à la baisse du nombre des pensions de vieillesse, sur les exercices 2019 et 2020 (-2,1% et -2,9%), se rapproche sensiblement de celle sur le nombre des allocations de retraite (-3,5% et -0,8%).

Pour plus de précisions, voir sous-partie sur les pensions de vieillesse.

Les allocations de retraite complémentaire versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays non liés à la France par des accords bilatéraux

Rang	Pays de résidence	Allocations de retraite ⁱ		Allocations de réversion ⁱ		TOTAL		Évolution N/N-1 (total)	
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
1	Australie	1 731	6 126 885	322	1 113 361	2 053	7 240 247	↗	↗
2	Thaïlande	1 687	18 423 835	141	741 648	1 828	19 165 483	↗	↘
3	Ile Maurice	1 117	9 096 186	223	816 521	1 340	9 912 707	↗	↗
4	Liban	551	6 284 490	86	582 753	637	6 867 243	↗	↘
5	Mexique	409	4 326 180	120	931 997	529	5 258 177	↗	↘
6	Saint-Barthélemy	416	2 551 124	51	444 851	467	2 995 975	↗	↘
7	Vietnam	349	3 606 547	52	234 662	401	3 841 208	↗	↘
8	Afrique du Sud	247	2 122 300	63	357 021	310	2 479 321	↗	↘
9	Chine	207	3 610 294	15	143 955	222	3 754 249	↗	↘
10	Colombie	171	1 319 206	47	244 452	218	1 563 658	↗	↘
11	Indonésie	177	2 455 341	24	163 668	201	2 619 009	↗	↗
12	République dominicaine	166	1 637 538	26	127 802	192	1 765 340	↗	↗
13	Wallis-et-Futuna	140	426 555	30	39 983	170	466 538	↘	↗
14	Burkina Faso	143	907 848	19	46 318	162	954 166	↗	↘
15	Malaisie	142	3 535 159	13	168 984	155	3 704 143	↗	↗
16	Pérou	116	893 158	30	272 468	146	1 165 626	↗	↘
17	Nouvelle-Zélande	122	804 509	21	116 091	143	920 599	↗	↗
18	Cambodge	131	1 104 986	10	25 272	141	1 130 257	→	↘
19	Russie	107	1 267 410	28	87 584	135	1 354 994	↗	↘
20	Singapour	123	3 840 651	11	46 947	134	3 887 598	↗	↘
21	Émirats arabes unis	127	3 103 367	2	55 420	129	3 158 787	↗	↘
22	Costa Rica	89	685 966	16	120 409	105	806 375	↗	↗
23	Égypte	72	529 324	17	100 963	89	630 287	↘	↘
24	Laos	74	580 288	2	3 897	76	584 185	↗	↗
25	Panama	73	843 602	1	860	74	844 462	↗	↘
Autres pays de résidence		881	7 952 390	160	681 364	1 041	8 633 754	↘	↘
Total 2020		9 568	88 035 136	1 530	7 669 252	11 098	95 704 388		
Total 2019		9 472	92 950 244	1 529	8 313 069	11 001	101 263 313		
% d'évolution		1,0%	-5,3%	0,1%	-7,7%	0,9%	-5,5%		

*Pour plus de précisions, voir avant-propos

ⁱ Glossaire et sources page 114 et suivantes



Ce qu'il faut retenir de l'année 2020

En 2020, les régimes français de retraite complémentaire ont versé à leurs assurés qui résident à l'étranger, dans un des pays non liés à la France par un accord bilatéral de sécurité sociale, 95,7 millions d'euros d'allocations de retraite complémentaire. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente une hausse en volume (nombre) de +0,9% et une baisse en valeur (montant) de -5,5%.

En volume, cette hausse de +0,9%, bien que contenue, s'inscrit dans la continuité de l'évolution observée en 2019 (+2,8%).

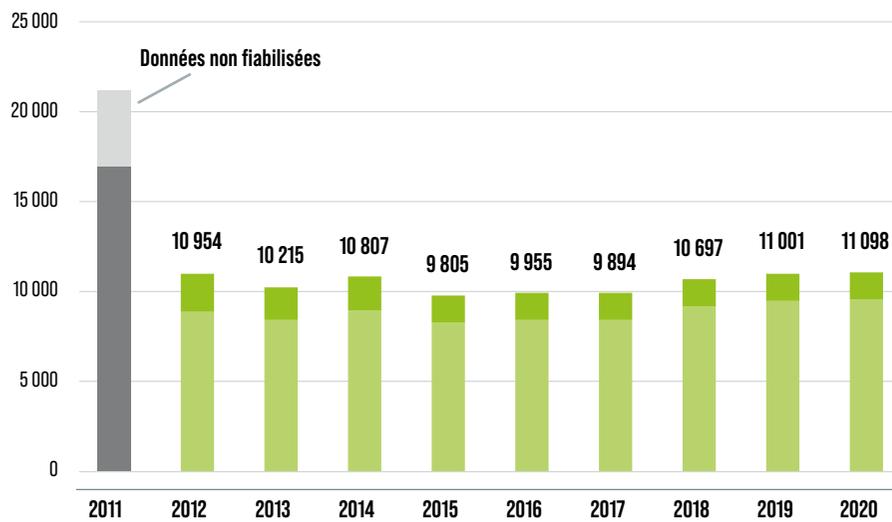
En valeur, en revanche, cette diminution de -5,5% marque une rupture de tendance par rapport aux évolutions observées en 2018 (+23,1%) puis 2019 (+9,4%), lesquelles sont toutefois imputables en grande partie à 2 facteurs exogènes qui ont impacté à la hausse les montants de ces 2 exercices (**Pour mieux comprendre, voir "Bon à savoir" introduisant cette sous-partie**). La variation en valeur de l'exercice 2020 semble à présent se rapprocher du rythme des évolutions des exercices 2016 (+1,7%) et 2017 (+1,2%).

Enfin, notons que les 5 premiers pays de résidence (Australie, Thaïlande, Ile Maurice, Liban et Mexique) représentent à eux seuls 58% des allocations exportées et 51% des montants versés.

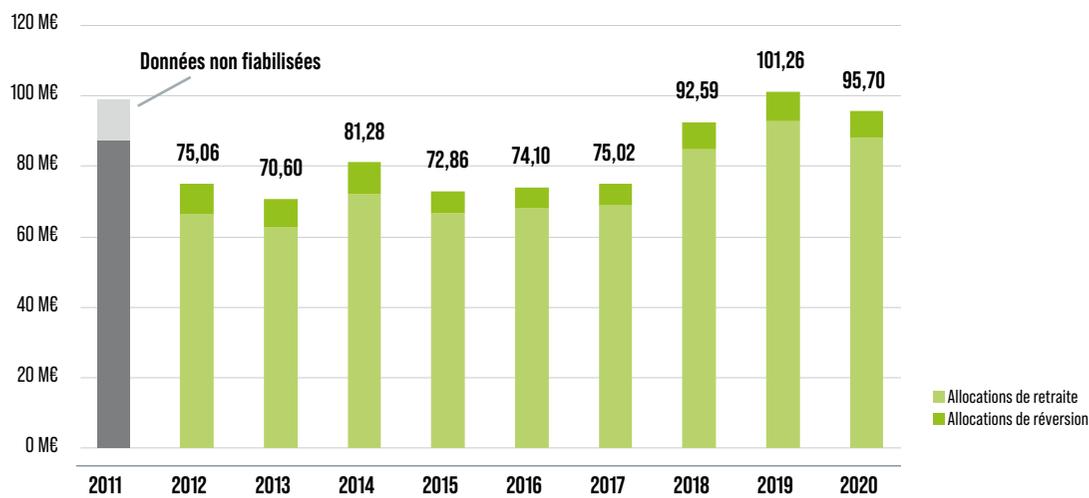
Les allocations de retraite complémentaire versées aux assurés qui résident à l'étranger

Pays non liés à la France par des accords bilatéraux / historique sur 10 ans

+1% en nombre sur la décennie



+28% en montant sur la décennie



Au cours de la décennie, et exception faite de l'exercice 2011 qui présente des données non fiabilisées, le nombre des allocations de retraite complémentaire a alterné entre phases de hausse et phases de baisse, soit une évolution quasi nulle de +1% en 9 ans.

Au cours de cette même période, les montants versés ont suivi une courbe ascendante mais non linéaire jusqu'en 2019 (+34,9%), puis un recul significatif en 2020 (-5,5%), contrairement à la tendance générale observée sur les nombres ci-dessus.

Néanmoins, plusieurs facteurs exogènes sont de nature à expliquer ce phénomène atypique (Pour mieux comprendre, voir "Bon à savoir" introduisant cette sous-partie) et la stabilité observée sur le nombre des allocations est en partie corroborée par celle relative aux pensions de vieillesse versées dans les pays sans accords bilatéraux. En effet, entre 2013 et 2020, le nombre des pensions de vieillesse a augmenté de façon mesurée de +10%.

Pour plus de précisions, voir sous-partie précédente.

LES CAPITAUX DÉCÈS VERSÉS AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Les pays qui appliquent les règlements européens de coordination

Rang	Pays de résidence	Capitaux décès	
		Nombre*	Montant (€)
1	Portugal	41	96 587
2	Belgique	21	68 474
3	Allemagne	17	44 827
4	Espagne	11	36 837
5	Italie	11	33 612
6	Suisse	11	26 716
7	Royaume-Uni	9	18 481
8	Pologne	7	33 759
9	Roumanie	6	20 755
10	République tchèque	3	12 341
11	Pays-Bas	3	8 098
12	Luxembourg	3	4 617
13	Bulgarie	1	3 472
Autres pays de résidence		0	0
Total 2020		144	408 573
Total 2019		120	282 833
% d'évolution		20,0%	44,5%

Les pays liés à la France par des accords bilatéraux et le reste du monde (sans accord)

Rang	Pays de résidence	Capitaux décès	
		Nombre*	Montant (€)
1	Maroc	17	67 675
2	Algérie	12	36 601
3	Mali	11	37 970
4	Tunisie	11	31 531
5	Sénégal	7	14 994
6	Canada	7	11 971
7	Gabon	3	6 922
8	Madagascar	2	7 389
9	États-Unis	2	3 461
10	Nouvelle-Calédonie	1	5 664
11	Serbie	1	3 741
12	Côte d'Ivoire	1	3 461
Autres pays de résidence (avec accords)		4	11 483
Reste du monde (sans accord)		1	694
Total 2020		80	243 558
Total 2019		95	223 685
% d'évolution		-15,8%	8,9%

Les capitaux décès sont des prestations en espèces d'assurance décès versées sous forme d'indemnité, aux personnes qui étaient, au jour du décès, à la charge effective totale et permanente de l'assuré, avec un ordre de priorité.

Le capital décès n'est pas attribué de façon automatique ; il l'est seulement si le ou les bénéficiaires éventuels en font la demande. Les bénéficiaires prioritaires disposent d'1 mois à compter de la date du décès pour faire valoir leur droit de priorité. Passé ce délai, ce droit de priorité est perdu et la demande peut se faire dans un délai de 2 ans à compter de la date du décès, au même titre que les bénéficiaires non prioritaires.

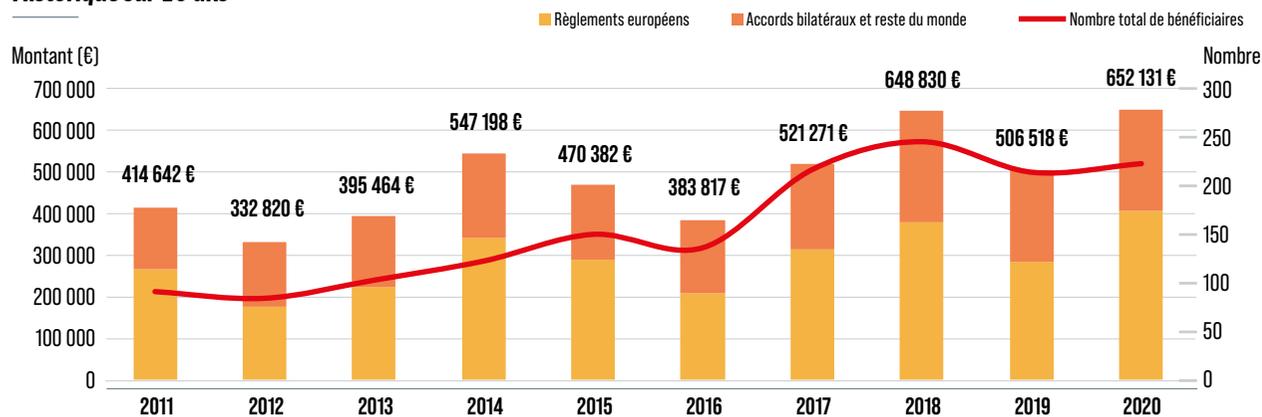


Ce qu'il faut retenir de l'année 2020

En 2020, la sécurité sociale française a versé plus de 650.000 euros de capitaux décès aux ayants droit de ses assurés décédés qui résident à l'étranger, soit des hausses en volume (nombre) et en valeur (montant) de +4,2% et +28,7% par rapport à l'exercice 2019.

Nos proches voisins européens (Portugal, Belgique, Allemagne, Espagne et Italie), les pays du Maghreb et le Mali représentent, en valeur, 70% des capitaux décès versés par la France à l'étranger.

Historique sur 10 ans



Sur la période 2011-2020, les versements de capitaux décès à l'étranger ont progressé de manière dynamique, mais non linéaire, soit sur 10 ans +149% en volume et +57% en valeur.

Les versements dans les pays de résidence de l'UE-EEE-Suisse ont toujours été majoritaires, oscillant entre 53 et 64% du montant total attribué par la France.

L'évolution irrégulière des versements des capitaux décès est fortement liée à la nature même de la prestation et à ses modalités d'attribution.

*Pour plus de précisions, voir avant-propos